

LA CLEF DU CABINET

DES RINCES

DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems, contenant aussi
quelques nouvelles de Litterature.

A V R I L 1739.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. D C C. XXXIX.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examinateur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne neglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus interessant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois separés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Litteraires; entr'autres, Memoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à present 40. vol.: Journal litteraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué; Bibliotheque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, 8. Tomes, en 15. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier les vend par corps complets & par volumes separés. Il en paroît, aussi bien que de la Bibliotheque Italique & des Memoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliotheque raisonnée, qui contient à present 20. Tomes en 2. parties chacun; & la Bibliotheque Germanique à present 42. vol.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE;

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Avril 1739.

ARTICLE I.

*Contenant les conditions sous lesquelles on souscrit
actuellement pour deux Ouvrages d'importance, sçavoir.*

I. **L'***Histoire universelle de Jacques-Auguste de Thou depuis 1543. jusqu'en 1607.* est l'un des Ouvrages pour lequel les Souscriptions sont ouvertes chez les principaux Libraires de l'Europe, & chez le Sr. Chevalier, Imprimeur de ce Journal: Elle est traduite sur l'Edition Latine de Londres en seize volumes in 4°. & s'imprime chez le Sr. Jean Brandmuller, Libraire à Basse, qui en donne un Projet pour faire juger de la beauté du papier & des caractères qu'il y employe. Voici le discours qu'il tient sur son Edition, & qui précède les conditions proposées aux Souscripteurs.

LA réputation de l'Histoire de Mr. de Thou a depuis long tems le sceau de l'approbation
Q 2 publi.

publique. Il y a des Livres qui font d'abord fortune, mais qui tombent dans la suite, parce que leur mérite n'est qu'un faux brillant. Ceux, dont le mérite est réel peuvent d'abord trouver de mauvais Juges qui les décrient, mais avec le tems les fausses critiques tombent, & l'ouvrage force enfin l'envie elle-même à l'approuver & à l'admirer.

C'est ce qu'on peut dire de l'Histoire de l'Illustre de Mr. Thou, écrite avec autant de fidélité que de majesté & d'élégance.

Il n'y a que ceux qui ne peuvent pas soutenir l'éclat de la vérité qui les démasque, qui puissent lui refuser les justes éloges qu'elle mérite. La France se glorifie d'avoir nourri le plus digne des Historiens, & les autres nations sont charmées de profiter de son travail inestimable. De-là tant d'éditions Latines, qui sont entre les mains de tous ceux à qui cette Langue est connue. Mais combien de gens, qui souhaitoient de connoître le mérite de cette Histoire par eux-mêmes, & qui ne pouvoient se satisfaire, parce que le Latin leur est inconnu? C'est en leur faveur, que des Sçavans Traducteurs l'ont mise en François, en prenant tous les soins possibles, comme ils le disent, pour ne rien faire perdre à l'Original de sa beauté & de sa fidélité.

Mais cette Traduction d'abord imprimée à Paris en 1734. avec le titre de Londres, ne peut satisfaire que ceux qui sont en état de faire une grande dépense.

L'Édition Latine de Londres coute 10. liv. sterlings, qui font 220. liv. argent de France; & celle de Paris 164. livres. Cela est bien cher pour des particuliers qui sont curieux sans être riches.

C'est pour mettre ces derniers à portée d'acheter cette importante Histoire, soit en France, où

tout patriote doit souhaiter de l'avoir, soit dans les autres Pays, où la Langue Françoisé est connue, que l'on entreprend cette nouvelle Edition, que l'on donnera aux Souscrivans pour vingt-quatre florins argent d'Empire, ou soixante livres argent de France.

Mais avant que d'indiquer de quelle maniere on se propose de travailler à cette nouvelle Edition, on prie le public, trop souvent trompé dans son attente au sujet des Souscriptions, d'être persuadé qu'on lui tiendra avec la dernière fidélité tout ce à quoi on va s'engager, sous la peine flétrissante de perdre toujours son estime & sa confiance.

C O N D I T I O N S.

1. On se piquera d'avoir des Correcteurs, également attentifs & habiles, sans qu'on néglige rien pour en avoir de tels.

2. Comme à la fin de chaque Volume de l'Édition de Paris, qui est celle que l'on suivra, il y a des *Restitutions*, des *Corrections* & des *Notes*, on les placera dans les Lieux où elles doivent être, en marquant à côté d'où la restitution ou la note ont été prises. Les *Restitutions* seront mises dans le Texte entre deux crochets; les Sommaires à la tête de chaque Livre; les fautes déjà remarquées, & celles qu'on pourra découvrir seront corrigées, & les *Notes* seront renvoyées au bas de la page; ce qui donnera quelque avantage à cette Edition sur les précédentes.

3. L'Édition de Paris, ayant été faite sur celle de Londres, on les confrontera, pour voir si les Editeurs François ont suivi toujours pied à pied l'Édition d'Angleterre, & si l'on découvre quelques différences on les indiquera avec quelques marques de distinction.

4. Quoique l'Ouvrage contienne 1200. feuilles,

on tâchera de faire en sorte de le finir, au plus tard, vers la fin de l'année 1740. de sorte qu'on livrera les 4. premiers Volumes au commencement du mois de Septembre 1739. les quatre suivans au mois de Fevrier 1740. les Volumes 9. 10. 11. & 12. au mois de Juin suivant, & les quatre derniers Volumes sur la fin de la même année.

Les Soucrivans payeront six florins, ou 15. liv. argent de France, en prenant le Billet de Souscription, 6. florins en retirant les 4. premiers Volumes, 6. florins en recevant les quatre suivans; ils donneront encore 6. florins lorsqu'on leur délivrera les Volumes 9. 10. 11. & 12. & les quatre derniers Volumes seront fournis *gratis*.

Les Souscriptions seront ouvertes depuis le premier Mars 1739. jusqu'à la St. Jean de la même année, après quoi on n'en prendra plus, & l'Exemplaire ne se vendra pas à moins de trente florins argent d'Empire, ou soixante & quinze livres argent de France.

Si le Public honore l'Entrepreneur de sa confiance, il se flatte, qu'il n'en recevra aucun reproche, puisqu'il compte comme une partie considérable de son gain, de pouvoir la mériter.

II. L'autre Ouvrage pour lequel on soustient encore chez les principaux Libraires de l'Europe, & chez l'Imprimeur de ce Journal, va pareillement s'imprimer à Basse chez la veuve Jo. Conrad à Mechel. C'est une Edition nouvelle de *Cl. Æliani varia Historia Græcè & Latine* en deux Volumes in quarto, dont il paroît un Projet imprimé sur grand papier fin qui ne peut être surpassé en beauté. Les caracteres Grecs & Latins sont aussi tous neufs & d'une grande netteté; & c'est de ce Projet que l'on peut juger du mérite de tout l'ouvrage.

des Princes, &c. Avril 1739. 241

L'impression en sera commencée au mois de Mai prochain, & l'on compte de l'achever au mois de Juillet 1740. sur deux sortes de papiers.

Pour le plus beau les Souscripteurs payeront trois florins & demi d'Allemagne, & deux florins & demi seulement pour le papier d'une qualité moindre. On payera en souscrivant, pour l'un comme pour l'autre, un florin & demi, & le reste en recevant l'ouvrage.

Le prix pour ceux qui n'auront pas souscrit sera sans diminution de quatre florins & demi pour le plus beau papier, & de trois florins & demi pour l'autre.

Après le mois de Septembre prochain on ne sera plus admis au bénéfice de la souscription. Voici un petit Discours Latin présenté au public au commencement du Prospectus.

Quem tibi L. B. sistimus Auctorem Græcum optimæ notæ, *Æliæ variæ historias*, is nupet opera atque studio viri de re litteraria optimè meriti, ABRAHAMI GRONOVII, cum variorum integris notis in Belgio hacce ipsa forma editus evulgatus fuit. Cui elegantissimæ editioni curandæ cum neque cura neque diligentia defuerit Cl. Editor, quo emendatior ac nitidior, quàm priores omnes prodiret; futurum me operæ pretium existimavi, si Doctorum victorum suæ eandem istam Editionem, quanta fieri potest fide ac diligentia recuderem; sicque efficerem, ut, quæ antehac apud nos haud minus decem florenis comparabatur, vilissimo pretio in omnium manus perveniret. Curavi præterea, ne quid esset, quod in nova ista Editione desiderare posset, quicumque atticis hujus Auctoris veneribus capitur; quippe erudita manû mendis, quibus scætet nitida ceteroquin Editio Cl. Gronovii,

Gronovii, repurgatam typis exprimere animus est, nostraque hæc Editio nec chartæ nec litterarum nitore, seu ex specimine isto apparet, Belgicæ editioni quicquam concedet. Vale L. B. nostrisque fave studiis, atque alios deinceps hujusmodi bonæ notæ auctores Græcos, eadem cura ac fide à nobis exprimendos expecta.

III. Le Pere Dom Jacques Martin, Benedictin de St. Germain des Prez, fait actuellement imprimer un Ouvrage où il donne l'explication de plusieurs Bas-reliefs antiques du Roi de France, représentant la cérémonie de la pompe funebre des Anciens: Il y joindra de sçavantes Dissertations sur les marbres & statues de plusieurs Cabinets de Paris, le tout orné de planches en taille-douce où les figures seront fidèlement & parfaitement dessinées.

Le Sr. Pierre Antoine, Imprimeur & Libraire à Nancy, ayant limité jusques au premier Mai prochain pour recevoir les Souscriptions du Dictionnaire Universel, dit de Trevoux, & considerant ce terme trop court, pour que l'on puisse en être averti, principalement dans les Pays éloignés, il trouve à propos de prolonger ce terme jusques au premier Juin prochain pour tout délai.

Les matieres dont nôtre Journal abonde ce mois-ci, nous obligent d'en retrancher l'article littéraire, Voici cependant une Enigme. Le mot de celle du mois dernier est la *Prunelle de l'œil*,

ENIGME,

E N I G M E.

DEs beaux esprits j'occupe le loisir,
Je porte un masque au visage semblable.
Qui me cachant irrite le désir;
Car au grand jour je suis moins agréable.

Souvent j'échape à qui me croit saisir,
Et les beaux traits qui me rendent aimable,
Causent la peine & causent le plaisir :
Mais trop de fard me rend reconnoissable.

En plein midi mon savoir nompareil
Peut mettre un voile au-devant du Soleil;
J'ai de grands mots une nombreuse escorte.

Je vous invite à démêler ce point,
Qui me connoit m'appelle en même sorte
Que l'Ignorant qui ne me connoit point.

A R T I C L E II.

*Contenant la Relation d'une rébellion arrivée
dans la Province de Natolie.*

IL y a long-tems que des avis venus du Levant
ont fait mention de quelques troubles dans la
Province de *Natolie*, causée par la rébellion de
Saré-Bey-Oglu. Mais ces sortes d'évenemens
ne paroissans d'aucun rapport avec les affaires des
Cours de l'Europe, on a toujours cru devoir se dis-
penser de les présenter au Lecteur; & si l'on s'est
enfin déterminé à le faire, ce n'est qu'à cause que
cette même rébellion a été poussée à un point
qu'elle a mérité l'attention de la Porte Ottomane.
Voici

Voici ce qui en paroit, & ce qui a été écrit de *Smirne*.

Saré-Bey-Oglu, fils d'un des plus riches Officiers de l'Empire Ottoman, a été élevé par sa mere, dès sa plus tendre jeunesse, dans les sentimens de vengeance, parce qu'à la mort de son pere on l'avoit privé, par ordre de la Porte, d'une grande partie de ses richesses, & enlevé sa cour pour l'enfermer dans le Serail.

Comme il lui restoit de grands Biens en *Natolie*, il a formé une faction de mécontents, qui se sont fortifiés dans les montagnes de *Bosdag* & de *Diaglè-Bogasse*, remplies de voleurs, qui courent les Pays entre les Rivieres de *Sarabat* & de *Madre*. *Saré-Bey Oglu*, Chef des révoltés, a établi sa Place d'armes dans un vieux Château fortifié sur la cîme d'une montagne, & entouré de ravines, de maniere qu'il est hors de la portée de toute Artillerie.

Ses Lieutenans sont retranchés dans les défilés des montgnes & dans de vieilles mazures. Le dessein des mécontents semble avoir été de s'approcher de la mer, & principalement de *Smirne*, soit pour la piller, soit pour s'en emparer, afin de forcer la Porte à leur faire de grands avantages, cette Ville étant l'une des plus riches de l'Empire Ottoman par son commerce.

On a remarqué que les premières démarches de *Saré-Bey-Oglu* ont été pleines de douceur & de bons offices envers les Caravanes & les Habitans des Villes & de la Campagne, dont il vouloit se faire connoître & aimer. Lorsque les conducteurs des Chameaux alloient de quelque côté où il y avoit du péril, ou peu de profit à faire sur leurs marchandises, il les forçoit de changer de route, leur
donnant

donnant des sauvegardes & de bonnes escortes pour les conduire dans des Provinces où ils pussent trouver de plus grands avantages. Il faisoit voir aussi par cette conduite qu'il étoit bien informé de la disette ou de l'abondance des différentes Contrées de l'*Asie Mineure*, & qu'il y avoit de bons amis.

Il a eu, comme on le prétend, la témérité de faire déclarer au Grand Vizir dans quel état il s'étoit mis, pour lui protester qu'il mourroit les armes à la main, s'il n'obtenoit un dédommagement convenable des possessions qu'on lui avoit enlevées. On assure aussi que le Chiaïa qui fut étranglé il y a deux ans au Camp des Turcs vers *Bender*, entretenoit des liaisons avec ce Rebelle. Quoiqu'il en soit, les remontrances & les menaces ayant été méprisées à la Porte, il commença les hostilités contre tout ce qu'il trouvoit appartenir au Grand Seigneur & aux Courtisans, sans toucher encore aux Biens des Particuliers, qui se louoient beaucoup de sa modération & de ses bienfaits. Cependant les ressources commençans à lui manquer, il eut recours aux contributions qu'il imposa sur les Villages, Bourgs & Villes, sous peine d'exécution militaire, & le tout ne suffisant point encore, il prit la résolution d'enlever l'argent, les draps & les meilleurs effets des Caravanes.

Le Serail fut bientôt informé de ces desordres, mais il les méprisa, soit par fierté, ou parce qu'il avoit sur les bras d'autres affaires plus pressantes. Cette négligence enhardit de telle sorte les Rebelles, qu'un de leurs Détachemens d'environ trois mille hommes, s'avança jusqu'à la vûe de *Smirne*, dont la Ville, quoique très-grande, très-peuplée, & défendue par une forte Citadelle, fut incontinent remplie de la plus affreuse consternation. La

rue

rué des *Francs*; c'est-à-dire, des *Marchands François, Anglois, Hollandois & Italiens*, étoient surtout dans un desordre inconcevable, & chacun appréhendant un massacre général, démenageoit & emportoit les meilleurs effets à bord des Navires qui étoient dans le Port. A mesure que les Magazins se vuidoient, on y mettoit les femmes pêle-mêle avec leurs enfans qui y faisoient les cris les plus amers.

Le Consul d'Hollande montra, entr'autres, dans cette confusion beaucoup de conduite & de fermeté: Il fit mettre ceux de sa Nation sous les armes, & amarrer un grand Navire vuide, au bout de la Gallerie, pour servir de retraite en cas de nécessité. L'entrée de son Hôtel étoit fortifiée d'une Batterie de six pièces de Canon avec quantité de Grenades & une Garde nombreuse. Il fit mettre aux champs une Compagnie de 60. hommes pour faire la ronde pendant la nuit, & par là être informé à chaque moment de ce qui pourroit concerner le service de sa Nation, ou pour une retraite, ou pour une défense.

A la pointe du jour, le Commandant des Rebelles, qui étoit un des Lieutenans de Saré-Bey-Oglu, fit proposer une contribution & une entrevûe pour préserver la Ville du pillage. L'un & l'autre lui ayant été accordé, il eut la hardiesse d'entrer dans la Ville, & il y fut bien reçu par la Régence. On lui paya quinze mille écus, & on lui fit des presents. Il se retira ensuite, & peu de tems après on sut que ce Commandant n'avoit pas avec lui plus de 800. hommes armés, le reste n'étant que des Vagabonds qui s'y étoient joints pour piller.

La frayeur ayant cessé parmi les peuples, la réflexion suivit, & chacun fut confus de ce que 40.
mille

mille hommes au moins, capables de porter les armes, se sont laissés affronter dans leur Ville par une troupe de Bandits. Mais c'est là l'effet d'une terreur panique dont les Grecs & les Turcs ont toujours été susceptibles.

La nouvelle de cette incartade ayant été portée à la Cour Ottomane, & les Ambassadeurs des Nations commerçantes ayant fait au Divan les représentations convenables, la Porte résolut enfin d'arrêter ces desordres. Elle a envoyé à *Smirne* deux mille hommes, lesquels étoient campés à deux lieues de cette Ville, lorsqu'on y eut avis par des Couriers que les Rebelles reparoissoient. C'en fut assez pour jeter de nouveau l'épouvante dans la Ville & parmi cette Milice, puisqu'abandonnant tentes & bagages, elle se sauva sous le Canon. Mais les Turcs informés qu'on leur avoit donné une fausse allarme, retournerent le lendemain à leur Camp, & firent empâler quelques Payfans qui avoient commencé à piller leurs Bagages. Le Camp ayant été depuis renforcé par de nouvelles Troupes & de l'Artillerie, elles se sont mises en marche pour faire la guerre aux Soulevés, & l'on atteignit aux environs d'*Ephese* le fameux Détachement qui avoit si fort intimidé la Ville & la Milice: Il fut défait & battu; & l'on a apporté à *Smirne* plusieurs sacs remplis de têtes, qu'on a envoyées ensuite à Constantinople en signe de victoire.

Alors on s'avisa de se fortifier afin de prévenir de pareilles visites. Un fossé au-tour de la Ville fut creusé à cet effet. Tous les Habirans tenans boutiques, & un grand nombre d'Ouvriers, y furent employés, & ils travaillerent avec tant de diligence, que le fossé s'acheva en peu de jours. C'étoit un ouvrage de la prévoyance Orientale. Il ne fut pas si-tôt fait qu'on vit qu'il étoit plus propre à

à servir de retranchement aux Rebelles, s'ils venoient, qu'à défendre la Ville. Il fut donc question de combler le fossé, qui le fut d'abord, en y rejetant plusieurs belles pieces d'antiquité qu'on avoit trouvées en creusant la terre, & qu'on regrette. Mais c'est là une suite de l'ignorance naturelle des Turcs. Enfin l'on a construit à la place de ce fossé une muraille qu'on acheva pareillement en courts jours, & l'on a de plus élevé de petits Forts pour mieux couvrir la Ville. Ces Ouvrages étoient néanmoins de si peu de valeur, qu'ils n'auroient pû empêcher les Rebelles d'y entrer, si la Porte n'eut envoyé des Troupes pour faire tête aux ennemis. Ces Troupes ayant été renforcées de tems en tems, on en fit divers Détachemens pour aller chercher les Rebelles, qui n'osans plus tenir la Campagne, se retirerent dans leurs montagnes, & Saré-Bey-Oglu s'enferma dans le Château qu'il a fait fortifier, & qui étant sur une montagne escarpée & environnée de ravines, est inaccessible à l'Artillerie. Ce Château est un ancien Bâtiment dont les murs sont d'une épaisseur étonnante. Il y en a qui croient que c'est un Boulevard de l'ancienne domination des Macédoniens en *Asie*: Il est situé à peu de distance de *Philadelphie*, que les Turcs nomment *Alaskir*.

Mais non-obstant ce qu'on vient de remarquer, le repos dont la Ville de *Smirne* étoit flatté par la retraite de Saré-Bey-Oglu, n'a pas duré long tems. Ce Chef des Rebelles ayant trouvé le moyen de renforcer ses Troupes & de les augmenter jusqu'à vingt mille hommes & plus, sortit bientôt de ses montagnes, & recommença de ravager les Provinces voisines comme ci-devant. Il n'en falut pas davantage pour rendre la frayeur aux Habitans qui ne purent comprendre, non plus que les Troupes, par quelle voye le Rebelle avoient pû se rétablir en

si peu de tems. Il fut soupçonné de correspondance avec Thamas-Kouly-Kan, Sophy de Perse, & d'en être soutenu sous main.

Quoiqu'il en soit, deux Bachas que la Porte avoit envoyés à *Smirne*, informés des mouvemens de Saré-Bey-Oglu, rappellerent les divers Détachemens qu'ils avoient faits, & se retrancherent dans un Camp avantageux à quelque distance de cette Ville. Ces dispositions n'empêcherent pas que Saré-Bey-Oglu ne les vint attaquer. Il le fit au commencement de Decembre dernier, avec tant de vigueur, qu'après un combat fort opiniâtre, les Turcs furent battus, & obligés de se sauver par la fuite. Après cette Victoire qui a enflé la vanité du Chef des Rebelles, il s'est nommé Bacha de *Smirne* & de son Territoire, & a fait insinuer à cette Ville de le reconnoître comme tel.

Voilà ce que nous avons à rapporter de la Rebellion de Saré-Bey-Oglu, qui aura, peut-être, quelque suite remarquable, puisqu'elle donne de l'attention au Divan, dont on est impatient d'apprendre la résolution à cet sujet. C'est aussi cet article que nous substituons pour ce mois-ci à celui de la Litterature.

ARTICLE III.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

- I. **A**ngleterre. La dernière Convention venue de Madrid ayant été ratifiée & échangée, comme on l'a dit, rien ne retardoit plus l'ouverture du Parle-

Parlement, qui fe fit le 12. Fevrier, jour fixé, par une Harangue du Roi aux deux Chambres, dont voici la teneur.

MY LORDS & MESSIEURS.

J'ai déclaré dans toutes les occasions, combien j'ai été fenfiblement touché de toutes les violences & de tous les torts que mes Sujets trafiquans en Amérique, ont soufferts. J'ai l'honneur de ma Couronne & l'intérêt de mon Peuple trop à cœur, pour voir que l'un ou l'autre reçoive aucun préjudice ou diminution, fans pourfuiure les moyens les plus convenables & les plus avantageux pour leur fureté & confervation réelles.

Ces confiderations feules étoient fuffifantes pour m'exciter à employer tout mon pouvoir pour soutenir & protéger nos droits & nos privilèges indubitables de Commerce & de Navigation, & rien ne pouvoit augmenter mon propre zèle dans une caufe fi équitable que le jufté égard que j'ai toujours pour les Requêtes & les Plaintes de mes Sujets, & pour l'avis de mon Parlement. La fageffe & la prudence de vos réfolutions fur le grand intérêt National, m'ont déterminé à commencer par des mefures moderées & à eflayer encore une fois quel effet & quelle influence mes amiables efforts & mes preflantes instances auroient fur la Cour d'Espagne, pour obtenir la fatisfaction & la fureté que nous avions droit de demander & d'attendre; & vos aflurances de me foutenir dans tous les événemens, m'ont mis en état d'agir avec le poids & l'autorité convenables.

Ainfi foutenu par l'avis unanime des deux Chambres du Parlement, je n'ai perdu aucun tems à faire des préparatifs pour me faire juftice & à mon Peuple, en cas que la conduite de la Cour d'Espagne nous eut réduits à cette néceflité, & en même tems j'ai

réitéré

réviseré de la maniere la plus forte mes instances pour obtenir une telle justice & réparation pour toutes les injures & pertes déjà souffertes, & une surêté si effective pour l'avenir qu'elles pussent prévenir les suites d'une rupture ouverte.

Ce m'est à present une grande satisfaction de pouvoir vous informer, que les mesures que j'ai employées ont eu un si bon effet, qu'une Convention est concludë & ratifiée entre Moi & le Roi d'Espagne, par laquelle les demandes de part & d'autre ayant été considérées, ce Prince s'est obligé de faire réparation à mes Sujets de leurs pertes, par un certain payement stipulé, & des Plénipotentiaires y sont nommez & établis pour regler dans un tems limité tous les griefs & abus qui ont jusqu'ici interrompû nôtre Commerce & nôtre Navigation dans les Mers de l'Amérique: Et pour finir toutes les matieres en dispute d'une maniere qui puisse à l'avenir prévenir & éloigner toutes nouvelles causes & prétexte de plaintes, par une exacte observation de nos Traitez réciproques & par un juste égard aux droits & privilèges qui appartiennent à l'un & à l'autre, j'ordonnerai que la Convention & les Articles soient remis devant vous.

Mon principal soin a été de ne me servir de la confiance que vous avés mise en moi, dans cette conjoncture critique & douteuse, dans d'autres vûës, que pour l'avantage général & durable de mes Royaumes; & si toutes les fins qu'on doit esperer, même du succès des armes, peuvent s'obtenir sans plonger la Nation dans une guerre; toutes les personnes raisonnables & sans préjugé doivent croire que c'est l'évenement le plus désirable.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES
COMMUNES.

J'ai ordonné qu'on préparât & qu'on vous remît

les états nécessaires pour le service de l'année courante ; je souhaiterois de tout mon cœur , que la situation des affaires m'eût permis de diminuer les dépenses publiques , pour lesquelles je suis obligé de demander les présents subsides , & je ne doute point que vôtre zèle éprouvé, vôtre affection pour moi & mon Gouvernement , & la juste attention pour le bien public , ne vous engagent à m'accorder les subsides que vous trouverez nécessaires pour l'honneur & la sûreté de ma Personne & de mon Gouvernement.

MY LORDS & MESSIEURS.

Je ne puis que vous recommander instamment de ne point souffrir qu'aucunes préventions ou animosités entrent dans vos délibérations dans cette importante conjoncture , qui semble demander de vous d'une manière particulière , que vous vous unissiez pour poursuivre les mesures qui peuvent le plus contribuer au véritable intérêt & avantage de mon Peuple.

Le Roi s'étant retiré après son Discours prononcé , il y eut de grands débats dans les deux Chambres sur les Adresses à présenter à Sa Majesté. Cependant les Seigneurs convinrent à la fin de laisser la leur telle qu'elle avoit été dressée , & comme la voici.

TRE'S · GRACIEUX SOUVERAIN.

Nous les très-obéissans & très-fidèles Sujets de V. M. les Seigneurs Spirituels & Temporels assembles en Parlement , supplions V. M. de nous permettre de la remercier très-humblement de sa très-gracieuse Harangue émanée du Trône.

Parmi tant de preuves convaincantes que V. M. à données de ses soins paternels & infatigables pour les droits de son Peuple , il n'y en a aucune qui puisse exciter dans les cœurs de vos Sujets de plus vifs sentimens de reconnoissance , que la serieuse & constante attention que V. M. a témoignée tant de fois

par

des Princes &c. Avril 1739. 253

rapport aux difficultés suscitées & aux injures faites à vos Sujets qui trafiquent en Amérique. L'honneur de la Couronne de V. M. & le véritable intérêt de votre Peuple sont & seront toujours inseparables; Et comme V. M. a fait voir en toutes occasions qu'elle a également à cœur l'un & l'autre, il nous seroit impossible de ne pas adhérer inviolablement au zèle de V. M. & sa vigilance pour la sûreté & la conservation de ces deux points.

Les égards de V. M. pour les Résolutions & Avis de son Parlement, & la maniere gracieuse avec laquelle il lui a plu de s'exprimer à ce sujet, sont de grandes marques de sa bonté Royale. Et quoique le désir constant que V. M. a témoigné pour prévenir, par un effet de son amour pour son Peuple, que ces Royaumes, ne soient accablés de toutes les inconvénients d'une Guerre, ait dû la faire pancher à approuver qu'on commençât par des mesures plus modérées, nous ne doutons pas néanmoins que cette vraie magnanimité & cette valeur qui animent votre cœur Royal, ne vous eussent engagé à faire valoir toutes les forces pour défendre & soutenir vos Privilèges incontestables de Commerce & de Navigation, & vous faire rendre justice, ainsi qu'à vos Sujets, si la conduite de la Cour d'Espagne avoit rendu nécessaires de pareilles mesures.

Nous supplions V. M. de nous permettre de lui présenter à cette occasion nos remerciemens sinceres pour sa grande bonté, d'avoir bien voulu nous informer du Trône, qu'il y a une Convention ratifiée entre V. M. & le Roi d'Espagne, dans laquelle il y a un certain payement stipulé pour bonifier les pertes de vos Sujets, & des Plénipotentiaires nommez & établis pour regler dans un tems limité les griefs & abus qui ont jusqu'ici interrompu nôtre Commerce & nôtre Navigation dans les Mers de l'Amérique,

omme aussi de ce qu'il a plu à V. M. d'ordonner, que cette Convention & les Articles séparés soient remis devant nous.

Nous ferions tort à l'impression très-forte de gratitude que nous ressentons, & nous négligerions notre devoir, si nous ne témoignions notre reconnaissance la plus vive du soin que V. M. a eu de ne se servir de la confiance qui a été mise en elle, que dans des vues de procurer un avantage général & durable à ces Royaumes. La réparation des injures & des pertes souffertes, la sûreté efficace pour l'avenir, fondées sur la justice & garanties par les Traitez, ont été les grands objets de V. M. & de son Parlement, & si on peut obtenir ces fins sans plonger la Nation dans une guerre, ce doit être la plus grande satisfaction pour vos Sujets, qui désirent autant de conserver la Paix qu'ils sont en état & prêts à soutenir leurs droits contre toutes attaques.

Nous sentons fort bien, qu'il seroit indécemment & préjudiciable de permettre, que les préjugés & animosités entraissent dans nos délibérations Parlementaires, & la maniere gracieuse, avec laquelle il a plu à V. M. nous recommander de les éviter, principalement dans cette importante conjoncture des tems, ne peut qu'exciter en nous une circonspection plus qu'ordinaire à cette occasion. La Grande Bretagne n'a qu'un intérêt général: Il consiste dans la sûreté de la personne de V. M. & de son Gouvernement, & dans le Salut & la prospérité de son Peuple. Ainsi lorsqu'il plait à V. M. de nous recommander la concorde, ce n'est qu'une exhortation de nous tenir unis ensemble pour notre conservation. C'est pourquoi nous supplions V. M. d'accepter les assurances les plus fortes & les plus affectionnées que nous lui faisons, que nous concourrons avec joye & ardeur dans toutes les mesures les plus convenables pour parvenir à ces grandes & désirables fins.

des Princes &c. Avril 1739. 255

Voici la Réponſe du Roi à cette Adreſſe.

M Y L O R D S.

Je vous remercie de vôtre reſpectueuſe & affectionnée Adreſſe, ainſi que de la perſuaſion que vous témoignez du bon uſage que je fais pour l'avantage de la Nation, de la confiance que vous avez miſe en moi. Vous pouvez faire état ſur la continuation de mes ſoins pour perfectionner l'accommodement avec la Cour d'Eſpagne, d'une manière convenable à l'honneur de ma Couronne & à l'intérêt de mes Royaumes; & que j'employerai toutes les meſures qui paroîtront les plus ſûres pour établir à l'avenir la ſûreté du Commerce & de la Navigation de mes Sujets.

Les débats des Communes ſur l'Adreſſe qu'elles devoient preſenter au Roi, ont été encore plus grands que ceux des Pairs, quelques Membres ayant propoſé qu'il ſeroit bon d'en retrancher tout le ſecond Article, afin que S. M. vît que la Chambre n'étoit pas contente de la Négociation avec l'Eſpagne. Mais cet avis quoique fortement appuyé, ne prévalut point ſur le parti de la Cour, qui parvint à faire agréer toute l'Adreſſe de la manière qu'il l'avoit concertée. Elle fut preſentée le 14. au Roi. En voici la teneur.

TRES GRACIEUX SOUVERAIN.

Nous les très-fidèles & très-obéiſſans Sujets de V. M. les Communes de la Grande Bretagne aſſemblées en Parlement, demandons la permiſſion de remercier avec ſincérité V. M. de ſa très-gracieuſe Harangue émanée du Trône. Nous reconnoiſſons la grande bonté de V. M. dans les égards conſtans qu'Elle a bien voulu avoir pour les Requêtes & les plaintes de vos Sujets & pour l'avis de vôtre Parlement, en concertant de telles meſures, que V. M. ſelon ſa ſageſſe, a jugées les plus convenables & les plus avan-

agenſes pour l'honneur & la dignité de ſa Couronne
& pour le véritable intérêt de ſon peuple.

Nous congratulons V. M. ſur l'heureux ſuccès de ſes inſtances Royales, & de ce qu'elles ont été ſurvies d'une Convention avec le Roi d'Eſpagne, dans laquelle il y a un payement ſtipulé pour la réparation des pertes que les Sujets de V. M. ont ſouffertes, & où en a nommé des Plénipotentiaires pour régler tous les griefs & les abus qui ont juſqu'ici troublé nôtre Commerce & Navigation, & afin de prévenir désormais toutes cauſes & tout ſujet de plaintes.

Nous prions V. M. de nous permettre de l'aſſurer que vos fidèles Communes appuyeront efficacement V. M. pour la mettre en état d'accomplir & amener à ſa perfection ce grand & néceſſaire ouvrage, d'une manière qui reponde aux demandes & à l'attente de V. M. & de vôtre Peuple.

V. M. peut du reſte être aſſurée que vos fidèles Communes lui accorderont les Subſides néceſſaires pour l'honneur & la ſureté de V. M. & de vos Royaumes, & que nous nous évertuèrons à écarter de nos délibérations toutes haines & animoſités dans cette critique & importante conjoncture.

Le Roi a répondu à cette Adreſſe " qu'il en
,, remercioit les Communes, & qu'il employera
,, ſes derniers efforts pour conduire l'importante
,, affaire de la négociation avec l'Eſpagne à une
,, prompte & heureuſe concluſion.

Telles ſont la Harangue & les Adreſſes qui ont fait l'ouverture du Parlement. Cette Aſſemblée ſera aſſez intereſſante pour les matières qui ſont déjà miſes ſur le tapis dans les deux Chambres, & dont la principale eſt la dernière Convention conclue avec l'Eſpagne que voici précédée d'une déclaration du Roi d'Eſpagne ſignée au Pardo quatre jours avant la ſignature de ladite Convention.

des Princes Ec. Avril 1739. 257

„ Don Sebastien de la Quadra, Conseiller &
„ premier Secretaire de S. M. C. & son Ministre
„ Plénipotentiaire pour la Convention qu'on nego-
„ cie actuellement avec le Roi de la Grande Bré-
„ tagne, déclare par ordre de son Souverain, en
„ consequence des Conférences réitérées tenuës
„ avec Mr. Keene, Ministre Plénipotentiaire de S.
„ M. Brit. & après être convenu que la presente
„ Déclaration sera faite, commel'unique moyen de
„ surmonter tant de difficultés débattuës, & afin
„ de pouvoir proceder à la Signature de ladite
„ Convention, que Sa Maj. Cath. se réserve en
„ entier le Droit de pouvoir suspendre l'*Affiente*
„ des Negres, & d'expedier des ordres pour l'exé-
„ cution de cette suspension, au cas que la Com-
„ pagnie ne se soumette pas à payer dans un terme
„ court les 63000. liv. st. qu'elle a reconnu devoir
„ sur les Droits des Negres selon le Reglement
„ de 52. d. *per. Dollar*, & sur le profit du Vais-
„seau la *Royale Caroline*: Il déclare pareillement
„ que sous la validité & la force de la presente
„ Protestation, & non autrement, on pourra pro-
„ ceder à la Signature de la susdite Convention. Et
„ en consequence de cette Condition speciale, qui
„ ne pourra être éludée, sous quelque prétexte que
„ ce puisse être, Sa Majesté Catholique s'y est de-
„ terminée. „

Voilà ce que le Ministère Espagnol a cru devoir
réloudre & déclarer avant la Convention suivante.

Comme il s'est élevé depuis quelques années des
différends entre les deux Couronnes de la Grande
Bretagne & d'Espagne, par raport à la visite, re-
cherche & prises de Vaisseaux, saisies d'effets, regle-
ment des limites, & autres griefs allegués de part
& d'autre, tant aux Indes Occidentales, qu'ailleurs;
lesquels

lesquels differends sont si graves & de telle nature, que si on ne prenoit pas soin de les étouffer pour le present entièrement, & de les prévenir pour l'avenir, ils pourroient faire naître une rupture ouverte entre lesdites Couronnes : C'est pourquoi S. M. le Roi de la Grande Bretagne & S. M. le Roi d'Espagne n'ayant rien tant à cœur que de continuer & affermir la bonne correspondance qui a si heureusement subsisté, ont trouvé convenable de munir de leurs Pleins-Pouvoirs; sçavoir, S. M. Britannique le Sr. Benjamin Keene, son Ministre Plénipotentiaire auprès de S. M. Cath. ; & S. M. Cath. le Sr. Sebastien de la Quadra, Chevalier de l'Ordre de St. Jacques, Conseiller d'Etat & premier Secrétaire d'Etat & des Dépêches; lesquels, après l'exhibition préalable de leurs Pleins-Pouvoirs, ayant conféré ensemble, sont convenus des Articles suivans.

1. Cette ancienne amitié si désirable & si nécessaire pour l'intérêt réciproque des deux Nations, & particulièrement par rapport à leur Commerce, ne pouvant être établie sur un fondement durable, à moins qu'on ne prenne soin non-seulement d'ajuster & regler les prétentions pour la réparation réciproque des dommages déjà soufferts, mais surtout de trouver moyen de prévenir pareils sujets de plainte pour l'avenir, & d'écarter absolument & pour toujours tout ce qui pourroit y donner occasion, on est convenu de travailler incessamment avec toute l'application & la diligence imaginable pour parvenir à un but si désirable : & pour cet effet, il sera nommé de la part de L. M. Britannique & Catholique respectivement, d'abord après la Signature de la presente Convention, deux Ministres Plénipotentiaires, qui s'assembleront à Madrid dans l'espace de six semaines, à compter du jour de l'échange des Ratifications, pour y conférer & re-

gler

gler finalement les prétentions respectives des deux Couronnes, tant par rapport au Commerce & à la Navigation en Amérique & en Europe & aux Limites de la Floride & de la Caroline, que touchant d'autres Points qui restent aussi à terminer, le tout suivant les Traités des années 1667. 1670. 1713. 1715. 1721. 1728. & 1729., y compris celui de l'*Assiento* des Negres & la Convention de l'an 1716.; & on est convenu aussi que les Plénipotentiaires, ainsi nommés, commenceront leurs Conférences six semaines après l'échange des Ratifications, & les finiront dans le terme de huit mois.

2. Le Reglement des Limites de la Floride & de la Caroline, lequel, suivant ce qui a été convenu dernièrement, devoit être décidé par des Commissaires de part & d'autre, sera pareillement commis ausdits Plénipotentiaires pour obtenir un Accord plus solide & effectif; & pendant le tems que durera la discussion de cette affaire, les choses resteront aux susdits Territoires de la Floride & de la Caroline dans la situation où elles sont à présent, sans en augmenter les Fortifications, ni occuper de nouveaux Postes, & pour cet effet S. M. Britannique & S. M. Catholique feront expedier les Ordres nécessaires immédiatement après la Signature de cette Convention.

3. Après avoir dûment considéré les Demandes & les Prétentions des deux Couronnes & de leurs Sujets respectifs pour la réparation des dommages soufferts de part & d'autre, & toutes circonstances qui ont rapport à cette affaire importante, on est convenu que S. M. Cath. fera payer à S. M. Brit. la somme de nonante-cinq mille liv. st. pour Solde ou Balance qui a été admise comme dûe à la Couronne & aux Sujets de la Grande Bretagne, après deduction faite des Demandes de la Couronne & Sujets

Sujets d'Espagne, afin que la susdite somme conjointement avec le montant de ce qui a été reconnu de la part de la Grande Bretagne être dû à l'Espagne sur ses demandes, puisse être employé par S. M. Britannique pour la satisfaction, décharge & paiement des demandes de ses Sujets sur la Couronne d'Espagne: Bien entendu néanmoins qu'on ne pourra pas prétendre que cette décharge réciproque s'étende, ou ait aucun rapport aux comptes & différends qui subsistent, ou sont à regler entre la Couronne d'Espagne & la Compagnie de l'Asiento des Negres, ni à aucuns Contrats particuliers ou privez, qui peuvent subsister entre chacune des deux Couronnes, ou leurs Ministres, avec les Sujets de l'autre, ou entre les Sujets & Sujets de chaque Nation respectivement, à l'exception pourtant de toutes les prétentions de cette classe mentionnées dans le Plan présenté à Seville par les Commissaires de la Grande Bretagne, & comprises dans le compte des dommages soufferts par les Sujets de ladite Couronne, formé en dernier lieu à Londres, & spécialement des trois parties insérées dans ledit Plan, & ne faisant qu'un seul Article dans le compte, le montant à cent dix-neuf mille cinq cens douze Piastres trois Reaux & trois Quatrilles de Plate. Et les Sujets de part & d'autre seront en droit, & auront la liberté d'avoir recours aux Loix, ou de prendre autres mesures convenables pour faire accomplir les susdits engagements, de la même maniere que si la presente Convention n'avoit pas lieu.

4. La valeur du Vaisseau nommé le *Woolball*, qui a été pris & amené au Port de Campêche l'année 1732. le *Loyal Charles*, le *Dispatch*, le *George* & le *Prince William*, qui ont été amenés à la Havane l'an 1737., & le *St. James* à Porto Ricco dans

dans la même année, ayant été compris dans l'évaluation qui a été faite des demandes des Sujets de la Grande Bretagne, comme plusieurs autres qui avoient été pris auparavant, s'il arrive qu'en conséquence des ordres qui ont été expédiés par la Cour d'Espagne pour leur restitution, on en ait restitué une partie, ou le tout, les Sommes ainsi reçues seront deduites de nonante cinq mille livres sterlings, qui doivent être payées par la Cour d'Espagne, selon ce qui est stipulé ci-dessus; bien entendu que le paiement des nonante cinq mille livres sterlings, ne sera aucunement par cette raison retardé, sauf à restituer ce qui auroit été préalablement reçu.

5. La présente Convention sera approuvée & ratifiée par S. M. Britannique & par S. M. Cath. & les Ratifications en seront délivrées & échangées à Londres dans le terme de six semaines, ou plutôt, si faire se peut, à compter du jour de la Signature.

En foi de quoi, nous soussignez Ministres Plénipotentiaires de S. M. Brit. & de S. M. Cath., en vertu de nos Pleins-Pouvoirs, avons signé la présente Convention, & y avons fait apposer le Cachet de nos Armes. Fait au Pardo le 14. de Janvier 1739.

(L. S.) B. KEENE. (L. S.) SEBASTIEN DE LA QUADRA.

PREMIER ARTICLE SEPARE'.

Comme il a été arrêté par le premier Article de la Convention signée ce jourd'hui entre les Ministres-Plénipotentiaires de la Grande Bretagne & d'Espagne, qu'il sera nommé de la part de Leurs Majestés Britannique & Catholique respectivement, d'abord après la Signature de la susdite Convention, deux Ministres Plénipotentiaires qui s'assembleront

à Madrid dans l'espace de six semaines, à compter du jour de l'échange des Ratifications ; Leursdites Majestés, afin que l'on ne perde point de tems à éloigner par un Traité solennel, qui doit être conclu pour cet effet, tout sujet de plainte pour l'avenir, & à établir par là une parfaite & bonne intelligence & une amitié durable entre les deux Couronnes, ont nommé & par ces presentes nomment, sçavoir, S. M. Brit. le Sieur Benjamin Keene, Ministre Plénipotentiaire de Sadite Majesté auprès de S. M. Cath., & le Sieur Abraham Castres, Consul Général de Sadite Majesté Britannique à la Cour de S. M. Cath. ses Plénipotentiaires à cette fin, & S. M. Cath. le Sieur Joseph de la Quintana, son Conseiller dans le suprême Conseil des Indes, & le Sieur Etienne Joseph de Abaria, Chevalier de l'Ordre de Calatrava, Conseiller dans le même Conseil, & Surintendant de la Chambre des Comptes ; lesquels seront instruits incessamment pour commencer les Conférences ; & comme il a été arrêté par le troisieme Article de la Convention signée ce jourd'hui, que la Somme de nonante-cinq mille livres sterlings étoit due de la part de l'Espagne pour Solde ou Balance à la Couronne & aux Sujets de la Grande Bretagne, après la déduction faite des demandes de la Couronne & Sujets de l'Espagne, S. M. Cath. fera payer à Londres dans le terme de quatre mois, à compter du jour de l'échange des Ratifications, ou plutôt s'il est possible, en argent, la susdite Somme de nonante-cinq mille livres sterlings à telles personnes qui seront autorisées de la part de S. M. Brit. pour la recevoir.

Cet Article séparé aura la même force, que s'il avoit été inseré de mot à mot dans la Convention signée ce jourd'hui : Il sera ratifié de la même manière, & les Ratifications en seront échangées dans le même tems que celles de ladite Convention.

des Princes, &c. Avril 1739. 263

En foi dequoy, nous soussignez Ministres Plenipotentiaires de S. M. Brit. & de S. M. Cath. en vertu de nos Pleins Pouvoirs, avons signé le present Article Separé, & y avons fait apposer le Cachet de nos Armes, fait au Pardo le 14. jour de Janvier 1739.

(L. S.) B. KEENE.

(L. S.) S. DE LA QUADRA.

SECOND ARTICLE SEPARÉ.

Comme les Soussignez Ministres Plenipotentiaires de Leurs Majestés Britannique & Catholique ont signé ce jourd'hui, en vertu des Pleins Pouvoirs des Rois leurs Maîtres pour cet effet, une Convention pour regler & ajuster toutes les demandes de part & d'autre des Couronnes de la Grande Bretagne & d'Espagne par rapport aux Saisies faites, Vaisseaux pris, &c. & pour le payement de la Solde ou Balance, qui est par là due à la Couronne de la Grande Bretagne: Il est déclaré que le Vaisseau nommé le Succels, qui fut pris le 14. d'Avril 1738. en sortant de l'Isle d'Antiguë par un Garde-Côte Espagnol, & amené à Porto-Rico, n'est pas compris dans la Convention susdite, & S. M. Cath. promet que ledit Vaisseau & sa Cargaison seront immédiatement restitués, ou sa juste valeur aux Propriétaires legitimes; bien entendu que préalablement à la restitution dudit Vaisseau le Succels, l'Intéressé, ou les Intéressés donnent caution à Londres à la satisfaction de Don Thomas Giralдино, Ministre Plenipotentiaire de S. M. Catholique, de se tenir à ce qui sera décidé là dessus par les Ministres Plenipotentiaires de Leursdites Majestés, qui ont été nommez pour regler finalement selon les Traités les disputes qui restent à terminer entre les deux Couronnes, & S. M. Cath. convient, autant qu'il dependra d'Elle,

à ce que le Navire susmentionné le Succès soit remis à l'examen & à la décision des Plénipotentiaires. S. M. Brit. promet pareillement de renvoyer, autant qu'il dépendra d'Elle, à la décision des Plénipotentiaires le Brigantin la Ste Therese, arrêté dans le Port de Dublin en Irlande l'Année 1735., & lesdits sous-signez Ministres Plénipotentiaires déclarent par ces présentes que le troisième Article de la Convention signée ce jourd'hui, ne s'étend pas & ne sera pas interprété de s'étendre à aucuns Vaisseaux ou Effets, qui pourroient avoir été pris, ou saisis depuis le dixième jour de Decembre 1737. ou qui pourront être saisis ou pris ci-après, dans lesquels cas justice sera rendue conformément aux Traités, comme si la Convention susdite n'avoit pas été faite: Bien entendu que ceci n'a rapport qu'à l'Indemnisation ou Satisfaction à faire pour les Effets saisis ou Prises faites; mais que la décision des cas qui pourroient arriver, afin d'ôter tout prétexte de discord, doit être renvoyée aux Plénipotentiaires pour être déterminée par eux suivant les Traités.

Cet Article Separé aura la même force que s'il avoit été inseré de mot à mot dans la Convention signée ce jourd'hui: Il sera ratifié de la même manière, & les Ratifications en seront échangées dans le même tems que celles de ladite Convention.

En foi dequoi, nous sous-signez Ministres Plénipotentiaires de S. M. Brit. & de S. M. Cath. en vertu de nos Pleins-Pouvoirs, avons signé le present Article Separé, & y avons fait apposer le Cachet de nos Armes. Fait au Padou le 14. jour de Janvier 1739.

(L. S.) B. KEENE.

(L. S.) S. DE LA QUADRA.

Cette Convention avec les Articles séparés qui la suivent, & les Ratifications qui en ont été faites,

fut remise le 19. devant les Chambres, mais on en renvoya l'examen au 10. de Mars, tous les Seigneurs ayant été sommés de se trouver ce jour-là dans la Chambre. On doit s'attendre qu'il y aura eu de grands débats, car le parti d'opposition préparoit depuis l'arrivée de cette Convention, toutes ses batteries pour la renverser. Mais il n'y a nul doute, que le parti de la Cour toujours supérieur, aura eu le dessus. En attendant, on dit que les Marchands qui trafiquent en Amérique ont résolu de s'adresser à l'avenir au Parlement pour faire des représentations au sujet des griefs qui pourroient se présenter contre la Cour d'Espagne, & contre quelques nouveaux qu'il y a actuellement. Cette résolution, si elle est prise, vient de l'esprit inquiet de la Nation, que les ennemis du présent Ministère encouragent toujours & soutiennent sous main.

Les résolutions principales qui ont déjà été prises au Parlement, & sur lesquelles on délibère, sont, d'accorder un Subside au Roi; que le nombre des Matelots pour le service de cette année, sera de 12000. ; que les droits sur le Malt, Mum, Cidre & Poiré, seront continués pour un an depuis le 4. Juillet 1739. jusqu'au 5. Juillet 1740., & que le nombre effectif des Troupes pour les Gardes & Garnisons de la *Grande-Bretagne*, de *Guernsey* & de *Jersey*, sera de 17704. hommes, y compris les Officiers en commission & sans commission, les 1815. Invalides, & les 555. hommes qui composent les six Compagnies indépendantes dans les montagnes d'Ecosse: Qu'on accordera au Roi 647549. livres sterl. 11. she. 3. d. & demi pour défrayer les dépenses desdits 17704. hommes, 228062. liv. sterl. 10. sh. 7. den. & demi pour l'entretien des forces & garnisons dans les Plantations,

tions, dans l'isle de *Minorque* & à *Gibraltar*, & pour les provisions des Garnisons d'*Annapolis Royale*, de *Plaisance* & de *Gibraltar*; 27172. liv. sterl. 15. sh. 15. deniers pour les pensionnaires externes de l'Hôpital de *Chelsea*, & 5041. liv. sterl. 8. sh. 3. deniers & demi pour défrayer plusieurs dépenses extraordinaires survenues en l'année 1728., & auxquels le Parlement n'avoit point pourvû.

Tous ces points ensemble souffrent moins de débats, qu'un seul de ceux qui ont quelque rapport avec les affaires d'Espagne lorsqu'il en est question dans les Chambres; car la Nation a fort à cœur quelques articles de la dernière Convention, & l'on ne sçauroit mieux s'assurer de son sentiment à cet égard, qu'en remarquant que les actions de la Compagnie des *Indes* & celles de la Compagnie du *Sud* sont tombées depuis de quelque chose.

Après cela l'on peut juger aussi que la Compagnie du *Sud* ne s'empressera pas à payer à l'Espagne la somme de 68000. livres sterlings que le Roi Catholique prétend lui être incontestablement dûë, car Don Thomas Giraldino l'ayant demandée aux Directeurs de cette Compagnie ils s'en excuserent en répondant qu'il falloit qu'on reg'ât préalablement leurs prétentions.

II. La négociation pour la reconciliation du Prince de Galles, continuë, mais on ne voit pas encore quand l'accomplissement s'en pourra faire; ce qui y met obstacle, c'est, dit-on, que le Prince ne veut pas éloigner de sa personne quelques Seigneurs dont le Roi n'est pas content. Cependant le Lord Delawar & le Lord Lowel, en conformité d'un Ordre conçu en Parlement avec la permission du Roi, se sont rendus auprès de S. A. R. & de la Princesse son Epouse pour les feliciter sur la naissance du Prince George, & le Prince a répondu

à leur compliment " que lui & la Princesse étoient
 sensibles à cette marque de devoir de la Cham-
 bre des Seigneurs à l'occasion de l'accroissement
 de la Famille du Roi. „ La Chambre des Com-
 munes a envoyé aussi un pareil message à L. A. R.

Après plusieurs variations dans ce qui regarde la
 réconciliation du Roi avec le Roi de Prusse, on
 peut à présent avancer qu'elle est parfaite, Mr. An-
 drié, Ministre de Berlin, étant enfin parvenu au
 but de sa négociation. Mais il reste toujours dou-
 teux s'il a été question du double mariage dont
 on a parlé il y a deux mois.

III. Le Capitaine Smith, Commandant du Vais-
 seau de guerre le *Dursley Galey*, est parti vers le
 mi-Fevrier pour aller s'embarquer à bord de ce
 Vaisseau à *Portsmouth*, & faire voile pour *Port-
 Mahon* avec des dépêches de l'Amirauté qu'il doit
 remettre à l'Amiral Haddock à *Port-Mahon*.
 Comme on a donné des ordres à l'Amirauté de n'y
 plus recevoir de Lettres pour aucune des personnes
 qui appartiennent à l'Escadre de cet Amiral, & que
 les Vaisseaux qu'on avoit fait fréter pour lui por-
 ter des provisions, ne sont point partis, l'on veut
 en inferer qu'elle ne restera plus gueres dans la
 Méditerranée.

IV. *Hollande*. Après une assemblée des Etats
 depuis le 4. Fevrier jusqu'au 21. du même mois
 qu'ils se séparèrent, on s'attendoit à quelque réso-
 lution sur les affaires d'importance qu'on y a agi-
 tées; cependant rien ne paroît ni sur celle de *Quil-
 liers* & de *Bergue*, & autres du dehors, ni sur ce
 qui concerne les affaires avec l'Espagne, ni sur la
 levée des charges de l'année courante, ni sur la
 disposition des Emplois vacans. Tout cela aura été
 sans doute repris dans l'assemblée qui a dû s'ouvrir
 le 21. Mais, & sera suivi des résolutions qui n'ont

pas encore été prises. En attendant on assure qu'il y a un Traité sur le tapis entre l'Espagne & la République pour reformer & éclaircir celui du Commerce réciproque, comme le moyen le plus efficace pour prévenir les abus qui se sont glissés dans la navigation des deux Nations tant en Europe qu'aux Indes. Quoiqu'il en soit, le Marquis de St. Gilles, confere souvent avec les Députés de l'Etat, & l'on attend avec impatience la réponse de la Cour à la résolution qui lui a été remise il y a déjà du tems concernant les affaires de l'Amérique.

Les autres Ministres Etrangers ont de pareilles conferences avec ceux de la République. Celui d'Angleterre leur a communiqué la Convention conclüe en dernier lieu à Madrid & ratifiée à Londres; & le Comte d'Uhefeld, Ambassadeur de l'Empereur, leur a fait de nouvelles propositions touchant l'emprunt de quelques millions pour le service de S. M. Imp.

V. *Pays-Bas*. Sur des plaintes portées par les corps des Métiers, Fabricateurs & autres, de la décadence du commerce en général, & de leurs manufactures en particulier, le Gouvernement leur a ordonné de dresser un état de la presente situation de ces Manufactures & Fabriques, & d'y joindre les raisons de leur décadence avec les moyens qu'ils jugeront les plus convenables pour les redresser, la Cour promettant d'apporter de sa part tous les remedes necessaires afin de faire fleurir le commerce le plus qu'il sera possible. On travaille par consequent aux mémoires pour être présentés à ce sujet, & qui pourroient bien être suivis de quelques Reglemens avantageux qu'on a lieu d'esperer de la bonté & de la sagesse du present Gouvernement.

L'Acte de consentement des Villes de *Louvain, Brussels & Anvers* pour les trois millions de flo-

rins de change que les Etats de Brabant avoient pour le service de l'Empereur, ne fut remis que sur la fin de Fevrier au Chancelier de cette Province, après une Assemblée generale des Etats.

Une Députation de la Ville d'Anvers s'étoit renduë à Bruxelles au mois de Fevrier où elle a sollicité un Octroi qui lui a été accordé, pour conduite jusqu'à *Louvain* la Chaussée qui va d'*Anvers* à *Liège*, afin de faciliter par ce moyen le transport des marchandises. Mais on ne s'est pas encore rendu à une sollicitation que fait aussi depuis quelque tems la Ville de *Bruges*, pour avoir la permission de faire une Chaussée jusqu'à *Courtrai*, parce que la Ville de *Gand* s'y oppose.

Deux Libelles furent brûlés le 13. Fevrier par la main du Bureau sur le Sablon à Bruxelles; ensuite d'un ordre de la Sérénissime Archiduchesse Gouvernante; l'un est une Satire contre un Membre du Conseil des Finances; l'autre attaque l'honneur de l'Evêque de *Namur*, & doit avoir aussi été brûlé depuis dans cette dernière Ville. L'Arrêt concernant cet Ecrit diffamatoire enjoint à tous ceux qui en ont des copies de les remettre entre les mains des Fiscaux, sous peine de 300. florins d'amende; & promet une récompense à quiconque en pourra découvrir l'Auteur.

Les deux Congrès d'*Anvers* & de *Lille* n'offrent encore rien qui soit de quelque importance, les Commissaires qui y assistent de part & d'autre n'y étant pas fort sédentaires, principalement à celui qui se tient à *Anvers*.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **R**ien ne peut être sur un meilleur pied que les négociations & la bonne intelligence de cette Cour avec celles de Vienne & de Madrid : Elles ont opéré d'une part l'accession de l'Espagne au Traité définitif qui est réglée, une difficulté touchant les Biens allodiaux de la Maison de Parme qui l'acrochoit en quelque maniere, devant être examinée & décidée dans des conférences particulières qui se tiendront sous la médiation du Roi. Les mêmes négociations montrent d'ailleurs que quelque révolution qui puisse arriver dans le système des affaires, le Roi aura toujours dans sa propre Maison une Alliance capable de parer tous les coups sinistres. C'en est assez à cet effet de dire que le Mariage de Madame de France l'aînée avec l'Infant Don Philippe est conclu, qu'il fut déclaré le 22. Fevrier par le Roi à l'issuë de son Conseil, & ensuite publié par-tout. Cet auguste Mariage avoit été arrêté dès le voyage de Matly du mois de Septembre dernier par le Cardinal de Fleury & le Marquis de la Mina, Ambassadeur d'Espagne, qui, la veille que le Roi le déclara, avoit fait dans les formes à Sa Maj. la demande de la Princesse. Il fut revêtu pour cet acte par le Roi son Maître, du caractère d'Ambassadeur Extraordinaire ; caractere que le Comte de la Marck prit aussi à Madrid ensuite des Lettres de créance que la Cour lui avoit envoyées. Le Roi, la Reine,
M^{gr},

Mgr. le Dauphin, & Madame de France ont reçu à l'occasion de ce mariage les complimens des Princes & Princesses du Sang. Le Marquis de la Mina les a pareillement reçus des Seigneurs & Dames de la Ville de Paris, après avoir été avec sa suite à Versailles baiser la main à Madame comme Infante d'Espagne.

Cette Princesse qui aura douze ans accomplis le 14. Août, partira au mois de Septembre pour se rendre en Espagne : Et l'Infant son futur Epoux en aura 19. le 15. du present mois de Mars.

II. On ne veut plus douter non plus du mariage de Mgr. le Dauphin avec l'Infante Marie-Therese née le 11. Juin 1726. ni de celui de Madame de France la seconde avec le Prince fils aîné du Roi de Sardaigne. Cependant nous nous abstiendrons encore d'avancer sur ces deux grands mariages qu'ils sont arrêtés & conclus. Le jour que celui de Madame Première fut déclaré, le Roi déclara aussi au Marquis de la Mina qu'il acceptoit la Toison d'or que le Roi d'Espagne offroit à Sa Maj. & à Mgr. le Dauphin. Le 25. on dépêcha des Exprés à tous les Ministres dans les Cours étrangères pour y notifier le mariage conclu, dont la célébration se fera à Versailles, immédiatement après un voyage que la Cour a projectté de faire à Compiègne.

On a commencé sur la fin du même mois de Fevrier à faire travailler en toute diligence à de superbes Equipages & à une magnifique livrée pour Madame Première; on a commencé aussi à former la Maison du Duc de Chartres; le Marquis de Baleroi son Gouverneur, & le Marquis de Gueffelin, Gentilhomme ordinaire du Duc d'Orleans, ont été nommés entr'autres, l'un premier Ecuyer de ce Prince, & l'autre premier Gentilhomme de

la Chambre. On infere de ceci qu'il y a aussi une des Dames de France destinée en mariage à ce Prince.

III. L'Alliance avec les Suisses n'étant plus traversée par aucune Puissance, doit être incessamment renouvelée. Les *Lignes Grises* ont insinué qu'elles souhaiteroient d'y être comprises, comme cela s'est pratiqué en l'année 1663., & ces Lignes faisant de grands mouvemens à cet effet, on ne croit pas qu'elles en seront exclus.

IV. On fait actuellement quelques remarques sur ce que dans la pleine paix dont on jouit, & qui est menagée à tout le monde par l'habileté du grand Ministre qui est au timon des affaires, divers Regimens sont arrivés dans la Flandre Françoisse pour renforcer les Garnisons des Places de cette Province, & particulièrement de *Lille*: Que la Cour a envoyé des ordres que tous les Regimens tant de Cavalerie que d'Infanterie qui sont dans les Provinces, soient rendus complets avant le mois de Mai prochain: Que pour remonter la Cavalerie, l'on a fait acheter sur les frontieres d'Allemagne & le long de la Meuse quantité de Chevaux, qui entrent dans le Royaume par le Pays de Liege, & les Provinces du Pays-Bas: Que la Milice a ordre de se tenir prête à marcher au premier commandement: Qu'on va continuer les travaux du Port de *Cherbourg* qui avoient été interrompus, & qui ne cesseront plus que ce Port ne soit approfondi & élargi de façon que les plus gros Vaisseaux puissent y entrer avec toute leur charge. Qu'on doit aussi travailler incessamment à réparer les Fortifications de la Ville de *Boulogne sur mer*; & achever la construction du Port & Canal de *Gravelines*, lesquels tendront cette Place aussi respectable que *Dunkerque*.

V. La nomination du Marquis de Vaugrenant à l'Ambassade de Russie, a suivi l'assurance qu'on avoit

avoit donnée au Prince de Cantimir dont nous parlâmes dans notre dernier Journal. Il fut déclaré au commencement de Fevrier pour remplir ce poste d'honneur. Vers le même-tems le Roi donna au Duc de Castellerault, Mestre de Camp Lieu-tenant du Regiment de Royal Pologne, le Gouvernement de *Sarre-Lois*, vacant par la mort du Prince de Talmont son Pere. On a supprimé les deux mille écus d'augmentation d'appointemens qui furent annexés à ce Gouvernement pour tenir lieu du revenu des deux Moulins qu'on en avoit détachés & remis à la Ville de *Sarre-Lois*.

VI. On apprend du *Havre* que la Mer y avoit jetté une grande quantité de cadavres, & des débris de Vaisseaux qui ont périés dans la tempête presque universelle arrivée au mois de Janvier dernier. On apprend aussi de *Marseille* & des autres Ports du Royaume qu'on y a publié un ordre du Roi qui défend aux Bâtimens Anglois d'y apporter d'autres Marchandises que celles qui sont du crû de leur Pays &c. conformément à ce qui a été réglé à cet égard par l'Édit du feu Roi en date du 6. Septembre 1701. ; & qu'en conséquence de cet ordre on a non seulement défendu aux Navires Anglois qui étoient au Port de *Marseille* de débarquer les Marchandises étrangères qu'ils avoient à bord, mais qu'on leur a ordonné aussi de remettre incessamment à la voile. Les avis de *Brest* portent encore qu'on y équipe quatre Vaisseaux de guerre dont on ignoroit la destination.

VII. Le Marquis de Maillebois prit le 21. Fevrier congé du Roi à *Versailles*, & travailla le même jour avec le Cardinal de Fleuri & Mr. d'Angervilliers, Ministre & Secrétaire d'Etat au département de la guerre. Le 26. il partit pour aller prendre le Commandement des Troupes du Roi

en *Corse*, à la place du Comte de Boissieux, qui devoit revenir en France; mais dont on vient d'apprendre la mort arrivée le premier de Fevrier. Il y a presentement quelque apparence que l'on agira dans cette Isle avec toute la vigueur possible, les *Corfes* ne respectans en aucune maniere le Reglement de Pacification signé à Fontainebleau, dont la teneur se trouve dans nos Mémoires de Fevrier dernier, & ayans déclaré qu'on leur en avoit imposé par rapport aux otages qui ont été envoyés à *Toulon*. Mais on s'attend d'avance, vû la situation du Pays, que l'attaque sera très-difficile; qu'on perdra encore du monde, à cause du mauvais air qui y regne pendant l'été, & que les Habitans des montagnes naturellement ferores & vindicatifs se défendront en desesperés. On peut aussi prévoir qu'il sera fort difficile de parvenir à desarmer généralement tous ces montagnards, peuples qui n'ont rien à perdre, & qu'en tout tems il en restera des partis suffisans pour inquiéter les bien-intentionnés, & peut-être pour donner de l'occupation aux Troupes. Toutes ces réflexions jointes au naufrage des Troupes du dernier renfort, dont on a fait mention, a tenu quelque-tems le Cardinal de Fleuri indéterminé sur l'envoi du grand & dernier Convoi consistant en 14. Bataillons, quoi qu'il se fasse aux dépens de la République de *Genes*, laquelle donne deux millions au Roi, outre l'entretien & la paye ordinaire tant de ces Bataillons que de ceux qui sont déjà en *Corse*; le tout en vertu d'un Contrat que le Ministre de cette République a signé avec ceux de Sa Majesté. Cependant l'on assure que les ordres viennent d'être expédiés de faire marcher vers *Antibes* les 14. Bataillons promis aux *Genois*, pour les faire embarquer sur les Bâtimens qui ont transporté le
 dernier

dernier convoi, & qui font de retour de *San Fiorenzo* à *Antibes*, où l'on attend plusieurs autres Bâtimens devans servir au même effet. Mais Entrons dans quelque détail de ce qui se passe en Corse; ce sera l'objet du premier paragraphe de l'article suivant.

A R T I C L E V.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **C**Orse. Il est certain que les Mécontens de cette Isle sont plus obstinés que jamais dans leur rebellion, puisqu'ils travaillent à se réunir pour s'opposer aux Troupes de France; à faire une vigoureuse défense; qu'ils ont donné une réponse toute fiere au Reglement promulgué pour la pacification des troubles; & qu'ils ont défendu sous peine de la vie & de confiscation de Biens, à qui que ce soit, d'avoir aucune relation directe ni indirecte avec les Genoïs. Ils ont de plus indiqué une assemblée générale à *Campoloro* dont le résultat sera, comme il est à présumer, de se soustraire pour toujours de l'obéissance de la République de Genes, & de demeurer attachés au Baron de Neuhoff en confirmant sa Royauté. Il y en a qui assurent que ce Baron est dans l'Isle, & d'autres qu'il y sera infailliblement avant l'arrivée du gros Convoi de Troupes de France qu'on attend encore d'*Antibes*, & qui jusqu'à présent ne paroissent pas devoir intimider beaucoup les soulevés. Tout ceci & ce qu'on peut avoir remarqué dans nos derniers Mémoires, montre que les affaires de cette Isle deviennent de plus en plus sérieuses, & qu'elles seront,

feront, peut-être, voir des événemens qui méritent d'être mis dans des monumens publics. On n'a quant-à-présent rien d'intéressant à en manifester, si ce n'est cette résolution des Cortes de se soutenir dans le parti qu'ils ont embrassé depuis si long-tems, outre qu'ils font présentement bien des mouvemens, dont le but paroît être de bloquer par terre la Ville de *Bastia*, dont personne ne peut déjà plus sortir sans s'exposer à être dépoüillé, non-obstant bien des mesures à ce sujet qu'avoient prises le feu Comte de Boissieux, mort comme on l'a dit, & fort regretté de tous les gens de bien. L'on continuë ensuite des derniers ordres qu'il a donnés à faire une garde exacte dans *Bastia*, & l'on en observe de près les Habitans, parce qu'on les soupçonne de favoriser les mécontents. Le Marquis de Maillebois qui doit être actuellement en Corse amplifiera, sans doute, ces ordres, & se portera de tout son pouvoir à faire repentir les Rebelles du mauvais traitement qu'ils ont fait aux Troupes Françoises du dernier débarquement. Tout ce qui fut dispersé de ces Troupes par la tempête est arrivé successivement dans l'Isle, mais une partie dans un bien triste état. C'est le Marquis de Contade qui depuis la mort du Comte de Boissieux a commandé les François en Corse : On assure que le 18. Fevrier il y a eu dans cette Isle une nouvelle action entre ces derniers & un Corps fort nombreux de Rebelles, dont nous pourrions rapporter les particularités le mois prochain.

II. *Genes*. La République s'épuise en dépenses pour conserver l'Isle de Corse, & il ne lui en est revenu jusqu'ici que de l'inquiétude, & toujours la crainte de la voir tomber de ses mains. Après tout ce qu'elle a fait, & qu'elle continuë pour que ce triste événement n'arrive point, elle a donné

ordre

ordre qu'on cherchât des Entrepreneurs qui vou-
lissent se charger de fournir mille mulets pour les
envoyer dans cette Isle, où ces sortes de voitures
sont fort nécessaires pour le transport des vivres &
munitions, lorsque les Troupes voudront avancer
dans le Pays & pénétrer dans les montagnes.

Il y a aussi des ordres de la Régence de prendre
toutes les mesures nécessaires pour n'être pas
surpris des Piémontois dont l'intention paroît être
encore inconnue à la République, quoiqu'ils can-
tonnent en assez grand nombre & depuis quelques
mois dans les Fiefs situés aux environs de *Final*.
On remarque que les Piémontois augmentent aussi
les Fortifications du Fort d'*Edmond* sur les fron-
tieres du Dauphiné, 400. ouvriers y étans journal-
lement employés.

III. *Rome*. Le 24. Janvier le Pape confirma par
une Bulle les Privileges de l'Ordre de St. Janvier
établi par le Roi des deux Siciles; & comme le
Duc d'*Attri-Aquaviva* nommé par ce jeune Mo-
narque son Ambassadeur auprès du St. Siege est arrivé
le 31. de Naples, c'est une marque que tout est
reglé, ou sur le point de l'être entre les deux Cours.
L'apparence est pareillement que l'accommodement
avec celle de Turin est fort avancé, le Cardinal
Alexandre Albani, ayant depuis peu reçu un Cou-
rier de Turin, dont les dépêches le font entrevoir.

IV. Un Courier qui avoit été envoyé à Lisbonne
il y a quelques mois pour y porter les noms de
quelques Prélats dont le Roi de Portugal pouvoit
en nommer un pour être Nonce à sa Cour,
est de retour à Rome avec une déclaration fort
gracieuse de S. M. Portugaise à ce sujet; car elle
porte que les personnes de tous ces Prélats sont
également agréables au Roi, qui n'avoit pas inten-
tion de gêner le St. Pere dans son choix. En con-
sequence

sequence Mr. Oddi, Nonce à Venise, doit avoir été nommé à la Nonciature de Portugal dans le Consistoire qu'on vient d'aprendre que le Pape a tenu le 23. Fevrier ; & l'on y aura vraisemblablement procédé aussi à la nomination des autres Nonces. On compte que Mr. Crescenzi ira en France ; Mr. Barni, en Espagne, Mr. Crivelli à Florence ; que Mr. Stoppani, Nonce en Toscane, succedera à Mr. Oddi dans la Nonciature de Venise ; & que Mr. Barni Nonce en Suisse, & qui va en Espagne, sera remplacé par Mr. Durini qui est actuellement à Malthe. Dans ce Consistoire qui devoit se tenir le 16. Fevrier, mais qui a été renvoyé au 23. Sa Sainteté a élevé au Cardinalat, Mr. Stampa Archev. de Milan & Mr. Guerin de Tencin Archevêque d'Embrun ; promotion qui a été généralement applaudie. Mr. de Tencin s'étoit fait beaucoup d'amis à Rome, pendant plusieurs années qu'il a été chargé des affaires de France. Le Pape étoit d'ailleurs très-disposé à le revêtir de la pourpre en considération du zele qu'il a montré en toute occasion pour les interêts du St. Siege.

Avant la tenuë de ce Consistoire Sa Sainteté avoit nommé à l'Evêché d'Osimo le R. P. Barberini, Général des Capucins. Elle fut obligée, pour engager ce Religieux à l'accepter d'user de son autorité, & de mettre en œuvre la vertu de l'obéissance. L'Evêché d'Osimo vaquoit par la résignation qu'en avoit faite le Cardinal Corramboni, qui a été pourvû de l'Archevêché d'Urbino.

V. Le Prince Royal de Pologne & Electoral de Saxe, à qui le séjour de Rome est fort agréable, étoit pour huit jours en retraite sur la fin de Fevrier dans l'Oratoire de *Caravita*. Le 3. du même mois il avoit été au Palais de *Ghigi* voir la course
des

Des Chevaux Barbes, & celui de cette Maison ayant remporté le prix, il saisit cette occasion pour donner au Prince aîné de l'illustre Maison de Ghigi des marques de sa munificence; il lui fit présent d'une Carniole sculptée, montée en or & entourée de brillans, & d'une Couronne Impériale d'or qui s'ouvroit comme une boîte, & où il y avoit une bague garnie d'un Rubi Oriental, en forme de cœur & couronné de brillans.

VI. L'Abbé de Beauveau, Primat de Lorraine, & fils du Prince de Craon, est venu de Florence à Rome, & le 17. Février il fut introduit chez le Cardinal Cosini, par le Cardinal d'Alsace son oncle.

On eut le jour précédent l'avis que trois Bâtimens Turcs avoient pris sous le Canon de la Forteresse de *Pallo*, une Tartane de *Sorento* chargée de grains, une de *Genes* chargée de toutes sortes de marchandises, & une Barque de Pêcheurs, le tout avec vingt personnes qui ont été faites esclaves.

VII. *Naples*. Le Gouvernement informé que le Grand Duc de *Tolcane* n'avoit pas achevé la quarantaine près de *Verone*, a interdit le 27. Janvier pour quelques jours seulement tout commerce avec le *Mantouan*, le *Modenois*, le *Boulonnois* & la *Toscane*; & les Bâtimens qui viennent de *Livourne* & des autres Ports du Grand Duché ont été assujettis à la quarantaine, ce qui n'a pas peu incommodé les Habitans de cette Capitale.

VIII. Les vols frequens & les homicides qui se commettent à *Naples* pendant la nuit, non-obstant bien des précautions déjà prises pour les empêcher, ont engagé la Cour à rendre un Edit par lequel il est ordonné que tous les Soldats, de quel Regiment qu'ils puissent être, qui se trouveront dans les rues une heure après le Soleil couché, seront arrêtés

arrêtés & conduits aux Galeries. On a jugé à propos d'agir avec cette vigueur, parce qu'on attribue ces affreux desordres aux Troupes, plusieurs Soldats ayans été pris sur le fait.

IX. Le 4. Février la Reine fut surprise de violens maux de tête qui durerent toute la nuit, accompagnés de fièvre. Comme on vit le lendemain par les indices que c'étoit la petite verole, le Marquis de Montalegre, Secrétaire d'Etat, en avertit le Roi en l'exhortant de se retirer à Portici pour six semaines; mais cet avis n'ayant pas été du goût du Roi, le Marquis assembla le Conseil d'Etat & les Medecins du Corps, dont tous les avis se réunirent au sien, à cause que la petite verole que Sa Maj. a eu à Pise, n'a pas été de l'espece ordinaire mais de celle qu'on nomme bâtarde. Ensuite de ce résultat le Roi partit le 6. pour Portici, mais fort sensible à cette séparation peu attendue. Il y prend journellement le divertissement de la chasse & de la pêche pour faire diversion à sa douleur; & les Ambassadeurs & Ministres Etrangers s'y sont rendus pour être à portée de lui rendre leurs devoirs. Le 7. la maladie de la Reine se déclara entièrement, la petite verole étant sortie en abondance & si heureusement les jours suivans, que le 11. les Medecins jugerent que Sa Majesté étoit hors de danger. On dépêcha ce jour-là des Exprés à Madrid & à Varsovie pour y porter cette nouvelle, & le Nonce du Pape alla le 15. à Portici complimenter le Roi à ce sujet. Il y eut pendant tout le tems de la maladie de la Reine des prieres publiques instituées dans toutes les Eglises de Naples, pour demander à Dieu le rétablissement de sa santé.

X. L'on continuë à Naples & dans tout le Royaume, la levée des Recrues nécessaires pour compléter les Troupes du Roi; & l'on doit incessamment récom-

recommencer les travaux au nouveau Port de cette Capitale, tous les matériaux étans déjà prêts. Ceux qui sont intéressés aux Fermes générales de ce Royaume doivent fournir trente mille ducats pour subvenir aux dépenses de ces travaux, & l'on croit que pour le même effet il y aura une Taxe mise sur les Négocians.

XI. *Milan*. Les Recrues pour les Régimens Italiens qui sont en Hongrie, se levent en cette Ville, & il y en a déjà qu'on a fait partir. Le Duc de Modene a résolu aussi de faire marcher vers la Hongrie deux Bataillons de ses Troupes qu'il envoie au service de l'Empereur & qui doivent être actuellement en chemin.

XII. *Venise*. La République ne fut pas plutôt informée du départ précipité du Grand Duc de Toscane des environs de *Verone* pour *Florence*, avant l'expiration du terme fixé pour sa quarantaine, qu'elle prit la résolution d'interrompre tout commerce pendant 21. jours avec le *Veronois*, le *Mantouan*, le *Modenois*, le *Boulonnois*, la *Toscane*, & autres Pays par où les Domestiques & tous ceux de la suite de Son Altr. R. ont passé. Il y a eu en conformité une Ordonnance publiée, & cette Ordonnance, quoique donnée seulement *pro formâ*, a été observée très-rigoureusement, plusieurs personnes de la suite du Grand Duc qui retournoient en Allemagne, ayant été obligées lorsqu'elles revinrent sur la frontière de cet Etat, de s'affujétir à une quarantaine de quelques jours.

On n'a pas dit le mois passé, que quoique le Grand Duc fut sorti du Palais *Buri* qui lui avoit été assigné pour sa quarantaine, avant de l'avoir achevée, il n'avoit cependant pas laissé de faire divers présens aux Officiers de la Garde Venitienne, ayant donné au Brigadier *Bratico* qui commandoit

cette garde, une montre d'or garnie de diamans ; pour la présenter au Gouverneur de *Verone* ; au même Brigadier, une Tabatiere d'or & une très-belle Bague ; au Colonel des Cuirassiers de la même garde, une Epée d'or ; à chacun des Capitaines une Epée d'argent ; aux autres Officiers, des Etais ou des Tabatieres ; & à chaque Soldat de la garde un Ducat. S. A. R. a fait aussi distribuer 200. Sequins pour les Officiers du Magistrat de la Santé.

XIII. *Toscane*. Après les complimens des Prélats, des Ministres d'Etat & Etrangers, & autres personnes distinguées que le Grand Duc, & la Sérénissime Archiduchesse son Epouse reçurent à l'occasion de leur heureuse arrivée à Florence, Elles reçurent aussi diverses Lettres de félicitation sur le même sujet ; l'une, entr'autres, de la part du Roi de Sardaigne, & une autre de celle du Roi des deux Siciles. Dans cette dernière écrite en réponse à une Lettre que le Grand Duc avoit envoyée à la Cour de Naples pour y notifier son arrivée en Italie, Sa Majesté Sicilienne donne non-seulement à S. A. R. tous les Titres qu'elle prend & qui lui sont dûs ; mais ce Monarque s'y exprime aussi en des termes si obligeans & si polis, qu'on a jugé convenable de l'envoyer à l'Empereur.

Le 25. Janvier L. A. R. allerent avec toute leur Cour entendre la Messe dans l'Eglise de St. Laurent, où sont les Tombeaux des Grands Ducs de la Maison de Medicis, & y firent leurs prieres pour le repos de leurs ames ; Elles dînerent ensuite en public avec l'Electrice Douairiere Palatine, qui eut la premiere place de la Table, & le soir Elles allerent à l'Opera au Theatre di *Via del Pergola*, où Elles se sont renduës quelquefois depuis. Nous passerons sous silence les représentations qu'on y a faites, de même que les Bals, les Malcarades, & les autres

autres démonstrations de la joye publique des Florentins qui ont continuées plusieurs jours après l'arrivée du Souverain ; ces récits nous paroissent superflus, & tiendroient d'ailleurs la place de quelques autres sur des matieres plus remarquables qui nous restent à faire.

Le 27. le Grand Duc assista pour la premiere fois au Conseil d'Etat, qui étoit composé de dix Conseillers, du Secrétaire d'Etat & de deux Sousecraires, & comme S. A. R. s'y est trouvée depuis fort regulierement, & qu'elle a ordonné à ses Ministres de lui faire un rapport exact de toutes les affaires de leurs Départemens, l'on conçoit de grandes idées du present Gouvernement. Le Général Braidewitz lui a rendu compte de la situation des affaires militaires de l'Etat, en diverses audiences auxquelles il a été admis, & ce Général assemble souvent le Conseil de guerre pour mettre la dernière main au Reglement projecté, afin d'établir sur un pied solide les Troupes que le Grand Duc a résolu d'entretenir en tems de paix ; & ensuite d'une autre résolution prise au Conseil, on a publié au commencement de Fevrier un pardon général pour tous les Déserteurs du Régiment des Gardes Lorraines, qui dans un tems limité retourneront à leurs Drapeaux. Ce Régiment étoit rangé, lors de cette publication, sur la Place du Palais de Pitti. Le 16. on publia aussi un Edit qui défend l'entrée dans cet Etat des Draps, Serges, & autres Etoffes de Laine fabriquées dans les Pays étrangers. Le Port de Livourne, comme Port franc, est excepté de cette défense. C'est à l'effet de rétablir dans le Grand Duché les Manufactures de Laine que cet Edit a été conçu ; car on a diminué aussi les impôts qui se levoient auparavant sur la Laine, & sur tout ce qui a du rapport à la Manufacture. On

accorde cependant deux ans de tems aux Marchands pour le défaire des Etoffes étrangères qui sont actuellement dans leurs Magazins & Bouriques.

Son Altesse Royale nomma le 20. trois Ministres pour aller résider aux Cours de Rome, de Naples & de Turin ; ces Ministres sont le Marquis Vincent Ricardi, Mr. Kônigel, & le Comte d'Althan ; & elle fixa son départ pour Pise au 2. de Mars. Elle a dû se rendre de-là à Livourne & ensuite à Sienne pour être de retour à Florence le Dimanche des Rameaux. Toutes ces Villes ont fait pour la réception des préparatifs extraordinaires. La Grande Duchesse & le Sérenissime Prince Charles ont dû être du voyage.

Il est autant que certain que le Grand Duc reprendra cette année le Commandement de l'Armée de l'Empereur en Hongrie, & que le Sérenissime Prince Charles y fera aussi la Campagne ; mais si les Peuples se voyent si-tôt frustrés de la présence de leur Souverain, il leur restera de la consolation par celle de la Grande Duchesse, s'il est vrai, comme on l'assure, qu'elle a donné des indices de grossesse. Car on pourroit faire fonds en ce cas que Son Alt. Royale ne retourneroit pas cette année à Vienne.

XIV. On apprend de Livourne par l'Equipage de deux Bâtimens qui y sont arrivés de Barbarie, que le Bey d'Alger avoit forcé le nouveau Dey de Tunis de s'accommoder avec le Dey détrôné : Qu'il n'y avoit plus que deux Concurrents pour le Trône de Maroc ; sçavoir, *Musley-Abdalach* & *Musley-Mustady*, dont le plus fort est présentement le premier à cause d'une multitude d'Arabes & de Noirs qui l'ont joint depuis peu, & l'ont de nouveau proclamé Roi en lui prêtant serment de fidélité. Mais pour que la tranquillité soit

soit renduë une bonne fois à cet Empire Barbare, déchiré depuis si long tems par les divisions, il faudroit presentement que les deux Contendans en vissent à une action générale, puisqu'elle paroitroit décisive pour le vainqueur.

XV. Les avis qu'on a reçus d'*Espagne* à *Livourne* donnent la même nouvelle; & ceux qu'on reçoit de *Cadix* portent qu'on y équipe en diligence plusieurs Vaisseaux de guerre, sans qu'on en sçache la destination, puisque les démêlés des Cours de *Madrid* & de *Londres* sont en des termes d'accommodement: Que le Roi Catholique ayant envoyé il y a quelques mois des ordres dans tous les Ports d'*Espagne* d'y prendre une note exacte de tous les Matelots en état de servir, on a vû par les listes, que le nombre de ces Matelots montoit à 30. mille: Que six Vaisseaux de guerre Espagnols sont partis de la *Havane* pour *Vera-Cruz*, afin de servir de convoi aux Vaisseaux des *Assogues* à leur retour en *Europe*: Et que six autres Vaisseaux de guerre ont pareillement fait voile pour *Cartagene*, dont deux sont destinés à escorter les Gallions, les quatre autres devans rester sur les côtes pour y croiser.

En ajoutant ces avis à l'Article d'*Italie*, nous faisons voir en même-tems ce qu'il peut y avoir de remarquable de l'*Espagne*.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, & PAYS DU NORD, depuis le mois dernier.

I. **P**ologne. On peut à présent dire avec certitude que les soins & les mouvemens que la République s'est donnés, joints à ceux du Roi, ont produit l'effet désiré pour détourner l'Empereur & la Czarine du passage des Troupes Russiennes par le Territoire du Royaume, pour se rendre en *Transilvanie*, ainsi que ces deux Puissances l'avoient concerté. Les allarmes qu'un tel projet avoit jettées par tout ont cessé en conséquence; car il étoit vraisemblable que la Porte Ottomane n'auroit pas manqué de regarder l'acquiescement à un tel passage comme une infraction à la neutralité dont la République est convenüe avec elle, & que les incursions des Turcs & des Tartares auroient replongé les Polonois dans des maux semblables, ou, peut-être, plus grands que les derniers qu'ils ont soufferts. Au lieu de Troupes la Cour de Petersbourg donne à celle de Vienne un secours proportionné en argent. Il n'y a eu ainsi d'autre mouvement sur la frontiere de la part des Russiens, si ce n'est que le Baron de Löwendahl a rassemblé à *Kiowie* un grand nombre de traîneaux pour transporter les magazins de cette Place à *Bialacerkiew*; & que le Grand Général de l'Armée de la Couronne a donné ordre aux Troupes de la République qui avoient leurs quartiers en deçà de *Caminieck*, de marcher incessamment vers l'*Ukraine*.

Le départ du Roi de *Varsovie* pour retourner dans
ses

ses Etats d'Allemagne n'est pas encore fixé: Il est retardé, à ce que l'on prétend, par l'avis qu'on a eu des frontieres qu'un Ministre Turc y est arrivé chargé de faire quelques propositions au Roi & à la Republique de la part du Grand Seigneur, lesquelles avec d'autres affaires survenues depuis peu, pourront bien donner lieu à la tenuë d'un *Senatus-Consilium*.

Sa Maj. donna le 8. Fevrier pour la premiere fois audience à Mr. d'Erencron, nouveau Ministre de Suede en cette Cour, qui y étoit arrivé le 3. & le 22. Mr. Sorbelloni, Nonce du Pape, eut aussi sa premiere audience de Cérémonie du Roi, de la Reine & des Princesses, ayant fait ce jour-là son entrée publique à *Varsovie*. Le 27. le Roi nomma enfin aux Evêchés vacans, ayant conféré celui de *Culm* à l'Evêque de *Luceorie*, Grand Chancelier de la Couronne; celui de *Luceorie* à l'Evêque de *Caminiec*; celui de *Caminiec* à l'Evêque de *Livonie*; & celui de *Livonie* à Mr. *Komorowski*, Chanoine de *Cracovie*.

II. *Russie*. Le Comte d'Oftein, Ministre de l'Empereur, eut le 29. Janvier son audience de congé de la Czarine à *Petersbourg*, & le 9. Fevrier il est parti pour retourner à la Cour. Ce Ministre a été gratifié à cette occasion du Portrait de S. M. Cz. qui lui a fait aussi donner 6000. roubles en lui remettant ses Lettres de récréance. Le Marquis de *Botta* lui succede par *interim*, & confere toujours sur les opérations de la Campagne prochaine avec les Ministres de la Cour, auxquelles le Général *Munich* n'est pas encore venu assister, sa présence ayant été trop nécessaire auprès des Troupes qui sont en *Ukraine*, à cause que les Tartares ont paru sur le point de faire une nouvelle course dans cette Province, conduits par le Galga-Sultan, & le Cham

de Budziac. Mais au commencement de Fevrier le Général Lasci s'est rendu à Petersbourg : On ignore néanmoins jusqu'à présent par où la Campagne débutera, toutes les conjectures se réduisant à ce que nous avons avancé le mois passé de la conquête à faire de la Crimée, & de s'y maintenir. Mr. Lasci a laissé au Baron de Lôwendahl, Lieutenant-Général, le Commandement des Troupes qui sont dans les Lignes sur les frontieres de la *Petite-Tarvarie*. Le Baron de Keyserling, Ministre Plénipotentiaire de Sa Maj. Czarienne auprès du Roi de Pologne, est au contraire parti pour retourner à Varsovie avec le Comte de Flemming, qui l'avoit accompagné dans ce voyage, & que l'on croit avoir été chargé de la part de S. M. Polonoise de représenter à la Cour les maux dont la Pologne seroit menacée, si le passage des Russiens vers la Transilvanie étoit accordé par le Territoire de ce Royaume.

III. Le bruit s'étoit renouvelé d'un accommodement avec la Porte Ottomane, mais ce fut un bruit sans le moindre fondement ; car on se prépare tout de bon à l'ouverture de la Campagne, tous les préparatifs par terre & par mer étans presque achevés, afin de la pousser avec vigueur. Les nouveaux Ambassadeurs de Perse, avoient néanmoins offert à la Czarine la Médiation du Schach Nadir, ou Thamas-Kouly-Kan, leur Maître, afin d'y parvenir ; & ce qu'on leur a insinué en consequence, est, que les circonstances n'étoient pas encore propres pour l'accepter. Si l'on a cru devoir faire une telle réponse aux Ambassadeurs Persans, c'est qu'on n'ignore pas à la Cour la pente qu'ont tous les Ministres Turcs pour la continuation de la guerre, car on sçait précisément que sur la fin de Janvier il s'est tenu à Constantinople un grand Divan en présence

sence du Grand Seigneur, dans lequel le Grand Vizir a exposé fort au long la situation des affaires, & les succès qui accompagnoient les armes de Sa Hauteffe en faisant la Campagne, considéré que l'Empereur & la Czarine se trouvent dans une conjoncture fort épineuse; voilà son allegué que tous les Ministres de la Porte qui ont assisté à ce Conseil de guerre, ont approuvé. On n'ignore pas non plus que ce premier Ministre rejettant toutes les propositions d'un armistice, que quelques Ministres étrangers avoient voulu de nouveau lui faire goûter, leur a déclaré qu'il faisoit état de se trouver sur la fin de Mars à *Nissa*, afin de commencer de bonne heure les opérations contre les Impériaux: Que le succès de la dernière Campagne avoit fait voir que les Russiens ne pouvoient rien entreprendre contre la Porte; & que si Thamas-Kouly Kan vouloit remuer, il trouveroit le Grand Mogol à ses trousses. On debite aussi que le Bacha de Choczim a reçu ordre de la Porte de faire prendre les armes aux Habitans des Provinces de son Gouvernement, de même qu'à ceux de la Valachie, & d'y envoyer des Officiers munis d'ordres & de pouvoirs nécessaires à cet effet: Qu'il est aussi ordonné au même Bacha de dresser un état exact des provisions & munitions de guerre qui se trouvent dans les Magazins de ces quartiers-là, & de l'envoyer à Constantinople, où l'on prendroit les mesures pour faire remplir ces Magazins de tout ce qui est nécessaire: Et que l'on continuë avec ardeur en divers endroits de l'Empire Ottoman les préparatifs de guerre, qui surpassent de beaucoup ceux qu'on a faits les deux dernières Campagnes. On publie encore que Bonneval est disgracié & relegué en Asie dans un Château où il est gardé étroitement, pour avoir attaqué la conduite du Grand Vizir; que Ragotzi est

est mort, & que depuis la mort le Grand Seigneur a nommé Généralissime en Hongrie & en Transilvanie le Comte Czaki, & le Baron Czaykierfzyn Lieutenant - Général de l'Armée Hongroise. La Cour n'est pas moins informée des mouvemens du Sophy Thamas-Kouly Kan, qui campoit sur la fin de Decembre près de Tiflis, avec une Armée de 120. mille hommes, dans le dessein, à ce qu'il paroïsoit, de marcher vers Tauris, & de mettre le Siège devant cette Place, s'il n'a pas la satisfaction que son Ambassade à Constantinople a demandée au Grand Seigneur. Mais comme le Divan a rejeté les demandes des Ambassadeurs Persans, que même ils ont été arrêtés & gardés à vûë dans leur quartier, pour être reconduits sur les frontieres de Perse, peut-être, cette nouvelle desunion parmi les Turcs & les Persans donnera-t-elle aux premiers plus de besogne qu'ils ne pensent.

IV. *Suede.* La Diette des Etats de ce Royaume n'étoit pas encore séparée au mois de Fevrier; mais elle doit l'être presentement, n'ayant trainé si long-tems qu'à cause qu'on y a agité un point de consequence sur lequel les Etats se sont à la fin réunis après bien des discussions. Le Comte de Tessin n'attendoit que cette séparation de la Diette pour aller à Coppenhague en qualité d'Ambassadeur du Roi.

L'Amiral Taube se rendit sur la fin de Fevrier par ordre de Sa Maj. à Carelscron, pour y faire équiper un grand Vaisseau de guerre afin de remplacer celui qui a péri près de Cadix chargé de munitions de guerre pour les Turcs. Il doit y ordonner aussi l'équipement de quelques autres Vaisseaux de guerre; & comme divers Regimens ont eu ordre dans le même tems de se tenir prêts à marcher au premier commandement, c'en fut assez pour donner
sujet

sujet à des réflexions qui n'ont cessé qu'à la nouvelle que les Rois de Dannemarck & de la Grande-Bretagne avoient fait une Convention par laquelle l'affaire de *Steinhorst* étoit autant qu'accommodée, & qu'en même-tems ces deux Monarques avoient conclu de renouveler le Traité de Subsidié qui a subsisté entre les deux Couronnes.

V. *Dannemarck*. Ce fut le 13. Fevrier que les articles préliminaires pour un accommodement concernant l'affaire de *Steinhorst*, furent signés à *Copenhague*, & envoyés le même jour à *Londres* pour être approuvés par le Roi d'Angleterre. Le Courier qui en fut chargé étant de retour avec ce qui étoit nécessaire, le Roi donna sa ratification à la Convention préliminaire qui fut encore envoyée à *Londres* pour y recevoir celle de Sa Maj. Britannique; de sorte que l'on peut à present regarder comme terminée une affaire dont les suites auroient pû devenir fort fâcheuses, puisque les Troupes qui étoient sorties de leurs quartiers, ont ordre d'y rentrer, que le Roi a levé la défense de la sortie des Chevaux de ses Etats de Dannemarck & du Holstein, & qu'on a discontinué tout d'un coup tous les préparatifs de guerre. On prétend qu'on est convenu, entr'autres choses, que la Terre de *Steinhorst* restera à la Régence d'Hannover au moyen d'un équivalent en argent que cette Régence payera à la Couronne, & que le Comte de *Stolberg* arrivé à *Copenhague* avec un plan pour accommoder le différend à l'amiable, a beaucoup contribué à cette rétion. On ne sçauroit exprimer combien ce rétablissement de la bonne intelligence avec l'Electorat d'Hannover cause de plaisir aux Habitans de *Hambourg* & de *Lubeck*, quoique cependant il n'ait pas encore reçu le sceau pour le rendre parfait; mais on ne peut point douter que la dernière maie

ne soit mise à l'accommodement , à cause que les Hannoveriens , sur-tout la Cavalerie qui s'étoit approchée de Steinhorst , font état de repasser l'Elbe , & qu'ils sont dans les apparences les plus pacifiques.

On procede actuellement à la conclusion du Traité de Subside qui est sur le tapis avec la Grande-Bretagne , & qui , dit-on , aura pour base la garantie de *Sleswich* , & celle de *Bremen & Vehrden*. Les mouvemens de Mr. de Chavigni , Ministre de France , tendent aussi toujours à un Traité de Subside entre les deux Couronnes ; de nouvelles propositions qu'il a faites à ce sujet paroissent même assez avantageuses pour que les Ministres du Roi qui les ont prises *ad referendum* , n'y refusent pas leur approbation.

Le Commerce de la Compagnie des Indes accroît tous les jours , & il en va de même de celle de *Suede* : L'une & l'autre ont encote depuis peu fait partir des Vaisseaux chargés de toutes sortes d'effets pour la *Chine* , d'où on les attendra de retour avec de bonnes cargaisons , comme ceux qui en sont déjà revenus.

ARTICLE VII.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE , & en HONGRIE , depuis le mois dernier.

I. R. Ati:bonne. Le College des Princes s'assembla le 27. Fevrier pour la premiere fois de cette année , mais il ne s'y passa rien de remarquable , si ce n'est que le Ministre d'Autriche , en qualité de Directeur de ce College , l'informa que le principal Commissaire de l'Empereur communi-

des Princes Ec. Avril 1739. 293

muniqueroit incessamment à la Diette la résolution de S. M. I. sur les deux avis de l'Empire l'un du 8. Octobre 1736. & l'autre du 28. Novembre 1738. ce qui arriva les séances des 9. & 10. Mars, que l'on fit rapport que l'Empereur a confirmé ces avis, par lesquels le Landgrave Louïs de Furstenberg, Commandant de la Forteresse de *Kehl* a obtenu la place de Felt - Maréchal - Lieutenant de l'Empire, vacante par la mort du Général Haxthausen, & le Prince Guillaume de Saxe Gotha celle qui vaquoit par la mort du Général Wutgenau.

II. *Manheim*. L'Electeur Palatin créa le 2. Février, fête de la Chandeleur, sept Chevaliers de l'Ordre de *St. Hubert*, qui sont, un Prince de Bade - Bade, deux Princes de Radzivil, un Prince de Salm, les Barons de Schal & de Wachtendonck, & le Comte de Linange.

Dès le mois passé nous avions cette création de Chevaliers à annoncer, & quelques autres particularités, telles, entr'autres, que la séparation infructueuse du petit Congrès de *Baruth* pour un cartel & un règlement de commerce entre les Cours de *Berlin* & de *Saxe*, plusieurs incidens en ayant empêché la conclusion.

III. *Saxe*. On donne pour certain que les Troupes de cet Electorat qui ont fait la campagne en Hongrie, vont être augmentées jusqu'à douze mille hommes, par un renfort que l'on doit leur envoyer; & que ces Troupes seront à la solde de la Czarine, puisque cette Souveraine n'a pû parvenir à faire passer par la Pologne le corps qu'elle destinoit au service de l'Empereur: Elle donnera de plus à Sa Maj. Imp. une somme proportionnée à ce qu'elle devoit fournir au - delà. Cette somme sera, dit-on, d'un million de roubles. Quoiqu'il en soit, on leve avec beaucoup de succès des recrues dans

dans toute l'étendue de l'Électorat, & le Roi a envoyé ordre de compléter tous les Régimens, & ordonné aux Commissaires du Cercle de Saxe de faire les dispositions nécessaires pour faciliter le passage & le prompt transport des recrues pour les Régimens de l'Empereur qui passent par ce Pays pour se rendre en Hongrie.

Le retour du Roi de *Varsovie* à *Dresde* n'est pas encore fixé. On ne sçait pas non plus vers quel tems le Prince Royal & Electoral finira son séjour de Rome; car on lui a fait encore sur la fin de Février une nouvelle remise de 50. mille rixdales, on lui a envoyé aussi deux Chariots chargés de porcelaines de *Misnie* qu'il avoit demandées au Roi pour en faire des présens.

La nouvelle qu'on a reçue de *Naples* que la Reine des deux Siciles y étoit attaquée de la petite vérole, a causé avant de consternation à la Cour de Leurs Maj. Polonoises & dans cet Électorat, que la nouvelle qu'on vient de recevoir que cette Princesse est hors de danger, y a apporté de joye.

On a envoyé ordre au Comte de Kollowrath, que le Roi a envoyé l'été passé à la Cour de Madrid, d'y rester jusqu'à l'arrivée du Comte de Bo'za, Conseiller de guerre & Intime du Roi, qui va en Espagne en qualité de Ministre de S. M. auprès du Roi Catholique.

IV. *Baviere*. Au mois de Février l'Électeur revoua par une Ordonnance celle qui depuis quelques mois établissoit une quarantaine pour les Personnes & Marchandises venans des Pays limitrophes de ceux qui étoient suspects de contagion: Cette Ordonnance est dressée sur ce que l'Empereur a pris dans ses États d'Autriche & de Bohême les mesures nécessaires contre les maladies qui ont régné en Hongrie, de façon qu'il n'y a point de danger

danger que les passagers venans de ce Royaume puissent se glisser dans la Baviere; & sur ce que le College de Santé de Vienne a assuré S. Alt. Elect. qu'il obligeroit tous ceux qui venoient de Hongrie, de faire la quarantaine. On a par consequent rappelé les Troupes postées sur la frontiere, & donné ordre de permettre le passage comme ci-devant aux voyageurs venans de *Vienne* & de *Prague*, & qui seront munis de bons passeports & de certificats autentiques.

La Cour a fait représenter à celle de *Vienne* que la Convention faite l'année dernière par rapport aux Troupes Electorales qui sont au service de l'Empereur, étoit préjudiciable à l'Electeur; à cause que chaque recrû pour compléter ces Troupes coute à S. A. E. 40. à 50. florins pendant qu'on ne lui en payoit que 30. à cet effet. Ces représentations ont engagé, comme on l'assure, les deux Cours dans une nouvelle Convention, suivant laquelle l'Empereur promet de payer les Troupes Bavaoises sur le pied de 40. florins par homme. Outre cette Convention on veut qu'il y en ait une autre conclûë à *Munich* pour augmenter le Corps de Troupes que l'Electeur a en Hongrie jusqu'à 12. mille hommes.

V. *Cologne*. Toutes les dispositions nécessaires pour la marche des Troupes de cet Electorat qui vont au secours de l'Empereur en Hongrie, s'achèvoient au commencement de Mars, qu'un corps de garçons Boulangers qu'on a levés en cette Ville & à *Aix* pour le service du même Monarque, partit pour s'y rendre. Ces Troupes qui ont dû les suivre le 15. ou le 20. consistent en deux Regimens de 2300. hommes chacun; l'un composé de Colonois & de Paderborniens, & pour Colonel Mr. de Thoires, Commandant de *Kayserswerth*;
l'autre

l'autre formé de Troupes de Munster est commandé par le Baron de Wengen; mais le Comte de Salfenhoven a le commandement en chef de ces deux Corps. Outre ces Troupes on sçait que Son A. S. Electorale fournit encore 400. Chevaux, & le Regiment qu'il donne à l'Empereur en qualité de Grand Maître de l'Ordre Teutonique.

VI. Divers Princes & Etats de l'Empire qui doivent encore des mois Romains à l'Empereur, les évalueront, dit-on, en Troupes, & y ajouteront même sous des conditons convenables que leur est venu offrir de la part de S. M. Imp. le Colonel Tornaco, chargé d'une commission de la Cour de Vienne à cet effet. Le Landgrave de Hesse Darmstat, Directeur du Cercle du *Haut-Rhin*, fait déjà tirer six hommes par Compagnie de ses Troupes pour les envoyer en Hongrie, & se conformer par là aux intentions du Chef Suprême. Avec ces Troupes de divers Princes & Etats, & l'augmentation de celles de *Saxe* & de *Baviere* qui doit être actuellement négociée & résoluë, l'Empereur aura en Hongrie un corps fort nombreux de Troupes auxiliaires cette campagne.

VII. *Vienne*. Les Russiens ne feront point partie du secours que S. M. Imp. aura cette année contre les Infidèles. La Cour a goûté des raisons alléguées par le Nonce du Pape au sujet du passage de ces Troupes par la Pologne, & d'autres que le Baron de Brakel, Ministre de Russie, a avancées sur le même article dans ses conférences qui continuent depuis son arrivée avec les Ministres de l'Empereur. Les Troupes de Saxe qui resteront en Hongrie, l'augmentation qui en sera faite & entretenue aux dépens de la Czaine, ainsi qu'on le publie, & une somme proportionnée offerte de la part de cette Souveraine pour fournir au surplus des

30. mille hommes qu'elle devoit faire marcher à l'Armée Impériale ; ces offres auront indubitablement été jugées suffisantes.

VIII. Le Comte de Wallis, Felt-Maréchal des Armées de l'Empereur, arriva le 11. Fevrier au soir de *Belgrade* à *Vienne*. Le lendemain il eut une audience particulière de l'Empereur qui dura fort long-tems & dans laquelle il lui fit raport de la situation des affaires en Hongrie ; il assista ensuite à un Conseil de guerre qui se tint en présence de Sa Maj. Imp. Le 13. & le 16. il y eut deux autres Conseils de guerre, où le Général Wallis se trouva encore, & tous les Généraux & Ministres qui ont accoutumé d'y assister. Ces Conseils & d'autres qui les ont suivis, ont tous roulé sur les opérations de la Campagne qu'on a dessein d'ouvrir d'une manière qui pourra déconcerter les mesures des Turcs, & la pousser ensuite avec tant de vigueur qu'on se flatte de contraindre à la fin la Porte Ottomane de souscrire à une Paix honorable ; car les préparatifs pour cette Campagne sont extraordinaires, & on les fait avec plus d'empressement que les deux années précédentes. La Chambre des Finances n'oublie rien surtout quant aux argens nécessaires pour transporter les vivres, lesquels elle fournit très-exactement. Ces vivres qu'on fait partir successivement entrent dans trois magasins généraux, dont l'un établi à *Segedin*, peut par sa situation, servir également pour la *Transilvanie* & le Bannat de *Temesvár* : Il doit contenir des vivres & fourrages pour une Armée de 40. mille hommes. Les deux autres sont dressés à *Waradin* & à *Fusack*. On a déjà fait partir beaucoup d'Artillerie & de Munitions de guerre vers les endroits où ces magasins sont établis. Le 18. Fevrier quatre Bâtimens en étoient encore chargés pour la valeur de 200. mille florins, & descendirent le

Danube

Danube prenans toujours la même route : Ils ont dû être suivis au commencement de Mars par dix autres que l'on chargeoit & équipoit au départ de ceux-là ; & tout le reste qu'on jugera nécessaire pour achever de remplir les divers magazins de l'Armée, sera acheté en *Hongrie*, le Colonel Fel-tatitz ayant reçu ordre de s'y rendre à cet effet, & pour faire voiturer en même-tems ces vivres & ces fourrages aux lieux de leur destination. Enfin toutes les précautions sont prises pour qu'il ne manque rien à l'Armée pendant toute la Campagne tant en argent qu'en vivres & en fourrages, & qu'il y ait par-tout des Voitures en suffisance pour transporter le tout, de même que les Bagages, dans les différentes marches auxquelles elle pourra être sujette.

L'Escadre que l'Empereur aura sur le *Danube*, sera aussi plus grande qu'on ne l'a eue, & que ne le portoit le premier projet présenté au Conseil de guerre. On construit à Vienne les Vaisseaux qui la formeront. Il y en a plusieurs de 80. pieds de longueur sur 22. de largeur, & l'on fait état de les finir de bonne heure. Quelques Maîtres Charpentiers sont venus de *Trieste* pour aider de leurs lumieres ceux qui président à cet armement ; les Matelots, les Agrés & l'Artillerie nécessaires pour l'équipement de cette Escadre, viennent également d'Italie.

IX. Un bon nombre de Recrûs a passé vers la fin de Fevrier sur le *Danube* allant en *Hongrie* pour le Regiment de jeune *Wirtemberg*, & les Troupes qui doivent les suivre bientôt, sont, les Regimens de l'Electeur de Cologne, deux Bataillons de Troupes de Modene faisant 1500. hommes, 600. hommes que le Colonel Tornaco a négociés auprès de la Noblesse de *Suabe*, un Regiment de *Wirtemberg*,

berg, Infanterie, qui est actuellement à la solde de l'Empereur, deux Bataillons de Walsegg & de Rhingrave, qui étoient en Garnison à *Fribourg* & à *Brisack*, & successivement les autres Troupes négociées en Empire. On s'attend de voir passer encore dans peu beaucoup de Recrues sur le *Danube*, parce qu'il y a un Decret du Conseil de guerre adressé aux Officiers, pour aller les faire, qui porte, " Que les maladies contagieuses ayant cessé absolument en Hongrie, & l'avis du Col-
" lege de Santé ayant été pris à ce sujet, lesdits
" Officiers pouvoient se rendre aux endroits assignés à un chacun pour y faire battre la caisse, savoir, à *Vienne*, *Lintz*, *Prague*, *Brandeis* & *Breslau*, en observant seulement de faire passer leurs effets & habits en arrivant sur la frontiere.

Ce Decret établi sur ce que le mal épidémique a cessé par tout, produit l'effet désiré quant à la levée des Recrues qui se font de tous côtés avec beaucoup de succès; car il est vrai que depuis trois mois personne n'est entré dans les Hôpitaux de *Peterswaradin*, Place qui en fut infectée, & que de ceux qui y étoient, il n'en est mort qu'un très-petit nombre.

X. Sur la fin de Février le Conseil de guerre reçut des Dépêches de Belgrade venans du Courier *Pepermann* qui y étoit revenu de Constantinople, & qu'il avoit envoyées à la Cour par un *Estafete*. Des conférences se sont tenues d'abord sur leur contenu en présence de l'Empereur & chez le Comte de *Harrach*, Président du Conseil de guerre; mais on n'y a concerté la réponse que depuis le retour du Marquis de *Mirepoix*, Ambassadeur de France, qui est arrivé à Vienne depuis le premier Mars, avec Madame son Epouse. Dans les conférences de

ce Ministre avec ceux de la Cour, on a aussi concerté les instructions qu'on doit faire tenir au Marquis de Villeneuve, Ambassadeur du Roi Très Chrétien auprès du Grand Seigneur, touchant ce qui a été mis en avant sur la Paix; & ces instructions qui renferment la réponse aux dépêches venues de Constantinople doivent avoir été remises au Courier Peppermann, puisqu'on les fit partir pour Belgrade le 7. Mars avec un Passeport & un Ecusson aux armes de France, afin de les aller porter à Constantinople. Mais on ne peut plus se flatter de recevoir là-dessus quelque déclaration favorable de la part des Ministres Turcs, puisqu'on a fait voir qu'ils ont tous appuyé les conclusions guerrières du Grand Vizir dans un Divan tenu à l'occasion de la Campagne, & de la continuation de la guerre, en présence du Sultan. Aussi tous les Officiers ont-ils ordre de se trouver à leurs Corps le 31. de Mars, divers Regimens de Cavalerie de se mettre en marche pour Belgrade le 15. du même mois, & la Chancellerie avec le Commissariat de guerre, de se disposer à partir pour le rendez-vous général.

XI. Ceux des Generaux qui commanderoient l'Armée en Hongrie, & qui étoient revenus à Vienne & ailleurs, pendant l'hyver, se tiennent déjà prêts à y retourner, n'attendants plus que l'ordre à ce sujet; car ils y doivent tous précéder l'arrivée du Grand Duc de Toscane, que l'on croit devoir se trouver le 2. de Mai à Belgrade, étant décidé que Son Altesse Royale commandera de nouveau l'Armée en chef, & qu'il aura pour premier Général sous lui le Comte Olivier de Wallis, & le Prince de Hohenzollern pour commander la Cavalerie, au cas que le Comte de Kevenhuller, Vice-Président du Conseil de guerre, ne soit pas en état de servir cette Campagne. Il y a une promotion de Géné-

des Princes &c. Avril 1739. 301

raux qui serviront également en Hongrie pendant la Campagne, dans laquelle sont compris en qualité de *Généraux de Cavalerie*, le Prince de Lichtenstein, les Comtes de Stitum & de Bathiani, & Mrs. de Hohenembs & de Bodstatzky; ces deux derniers ne sont point encore déclarés.

Lieutenans-Généraux de Cavalerie.

Les Comtes Charles Palfi, de Saintignon, de Bernes.

Lieutenans-Généraux d'Infanterie.

Les Comtes de Molch, Leopold Daun, Broune, Prince de Salm.

Majors-Généraux de Cavalerie.

Milord Taaffe, le Prince de Hesse-Rhinfels, Colonel du Regiment de Hohenembs, le Prince de Birkenfeld, Colonel de celui de Sehr, Mrs. d'Olone & de Holli, Colonels des Regimens de Portugal & de Kohary.

Majors-Généraux d'Infanterie.

Mrs. de Helfreich, Busch, Bernklau, & le Prince de Hildbourghausen.

La déclaration de ces Généraux s'est faite au commencement de Mars, & celle de quelques Ajudans Généraux pour servir à la même Armée, dont l'un est Mr. de Maguire, Gentilhomme Irlandois & de capacité, qui étoit ci-devant Capitaine au Regiment de Lindesheim.

Outre cette Promotion l'Empereur a créé encore Général Major le Colonel Don Ignace Papalardo, Napolitain. S. M. a nommé aussi Conseiller du Conseil de guerre, le Baron de Wittoiff, Lieutenant-Général de ses Armées, & le Baron Charles François de Schönhoff, Chambellan du Grand Duc de Toscane, a été fait Conseiller du Conseil Privé de l'Empereur.

XI. Le Baron de Brackel, Ministre Plénipoten-

taire de Russie, informe fort régulièrement par des Exprés la Czarine du résultat des conférences qu'il a avec les Ministres de la Cour sur les opérations de la Campagne, & depuis l'arrivée d'un Courier qu'il a reçu de *Petersbourg*, il a loué pour tout l'Été prochain le Palais du Prince de Trautson, situé devant la porte du Château; ce qui fait juger que la Cour le croit aussi nécessaire aux conférences qui se tiennent à *Vienne*, que le Marquis de Botta qui s'est rendu à *Petersbourg* de la part de l'Empereur, est cru de quelque utilité à celles des Ministres de la Czarine, puisque ces conférences de part & d'autre ont un même objet: Elles ne roulent cependant pas uniquement à *Vienne* sur les opérations de la Campagne, car on y délibère également sur divers autres points relatifs aux affaires générales de l'Europe.

XII. La continuation de la guerre contre les Infidèles, donne lieu non seulement à la continuation pendant cette année de la Taxe extraordinaire, connue sous le nom de contribution pour cette guerre; mais aussi au *Subsidium presentaneum*, qui a déjà été imposé: C'est l'anticipation d'un capital de deux millions & demi de florins d'Allemagne, que les personnes aisées fourniront, à proportion des facultés d'un chacun, sur le pied d'un prêt, dont le Capital & les intérêts seront remboursés successivement.

XIII. On apprend de *Schemnitz*, qu'on y a découvert une mine d'or & d'argent, dont le quintal, tous frais payés, rapporte mille trois cens florins, & que les gens du métier assurent qu'à mesure qu'on y travaillera le produit en sera plus riche. On a également des avis de divers endroits d'Allemagne, mais qui ne portent rien de fort intéressant, ceux qui nous les ont envoyés ne doivent pas être surpris

Surpris par conséquent de n'en pas voir le contenu dans ces mémoires. Cependant l'on ne nous en fait tenir aucuns sur l'affaire du Comte de Seckendoiff qui est toujours à Gratz avec assez de liberté, & recevant routes sortes de visites. Le Baron de Seckendoiff, son neveu qui est Ministre du Prince de Saxe-Gotha en cette Cour, partit le 20. Fevrier avec Madame son Epouse pour lui aller rendre la sienne.

H O N G R I E.

I. **B**elgrade. Cent Maçons viennent encore d'arriver ici de Vienne afin d'être employés aux Fortifications qui se perfectionnent. Mais l'un des meilleurs expédiens qu'on dit avoir été trouvé dans ces travaux, c'est celui de fermer le Danube sous cette Place d'une maniere qu'aucun Bâtiment ne puisse dorénavant remonter ce Fleuve.

Le 4. Fevrier vers une heure après midi on a eu ici & dans les environs quatre secouffes fort violentes de tremblement de terre qui ont duré ensemble quelques minutes, & vers les six heures du soir une cinquième; tous les Habirans en furent dans une grande frayeur; cependant elles n'ont causé d'autre dommage que de faire tomber quelques cheminées, pans de murailles &c. Le 7. on sentit encore deux secouffes, mais beaucoup moins violentes que les précédentes. Ce tremblement de terre a aussi été remarqué le 4. à une heure après midi à Esbeck, à Peterwaradin & à Temeswar, sans y avoir rien endommagé qui soit considerable; mais à Zvornick en Bosnie où il s'est aussi étendu, plusieurs Edifices publics en furent renversés; une Mosquée, entr'autres, s'est ouverte depuis la clef de la voute jusqu'au rez de chaussée.

II. Toutes les Troupes Impériales qui sont en

quartiers d'hiver & de cantonnement s'attendoient au mois de Mars à l'ordre d'en sortir bientôt pour se rendre aux lieux de leur rendez-vous; les Magazins établis en divers endroits se remplissoient à force au moyen des munitions de guerre & de bouche qu'on recevoit par le *Danube* & de divers endroits de ce Royaume, où les achats s'en étoient déjà faits; & tout se préparoit enfin à l'ouverture de la Campagne, de laquelle on espere beaucoup, eu égard au grand nombre de Troupes qui formeront les Armées de l'Empereur, aux argens & à toutes les munitions qui seront délivrées sans manquement, & à la cessation du mal contagieux qui heureusement a pris fin par tout, puisque la communication de toutes les Places est rouverte tant en *Servie*, dans le Bannat de *Temeswar*, qu'en *Transilvanie*, & ailleurs, où l'on a brulé les Lazarets, comme n'étans plus nécessaires. Mais nous n'avons encore à rapporter que des coups de la petite guerre qui a duré tout l'hiver, on va les mettre dans un détail.

III. Le Colonel *Lentulus* ne revint que le 30. Janvier à *Temeswar* de l'expédition dont nous fîmes mention, pag. 233. de nos derniers mémoires, & qu'il a faite entre *Lugos* & *Caransebes*, contre les Rebelles & Vagabonds qui infestoient depuis long-tems le Bannat: Il en est resté un plus grand nombre sur la place que nous ne l'avons dit, des avis postérieurs à ceux que nous reçûmes en écrivant cet article, faisant mention de 1200. morts sans compter les blessés qui purent se sauver, & 84. prisonniers, qui ont été conduits à *Temeswar*. Le butin fait dans cette occasion consiste, outre les huit pièces de campagne enlevées à ces Brigands, en quantité de fourrages, de vivres, & en un grand nombre de toutes sortes de Bestiaux &

autres

autres effets. Depuis cette action les Rebelles ont envoyé à Mr. Lentulus des Députés pour se soumettre, & pour assurance de leurs promesses 200. otages sont arrivés le 31. à *Temeswar*. On regarde cette soumission comme provenant de ce que Mr. Lentulus avant d'abandonner les environs de *Caransebes*, a fait mettre le feu aux Villages où ces Rebelles se retiroient ordinairement, & de ce que les Turcs leur ont manqué de parole en ne leur fournissant point de secours ni d'argent ainsi qu'ils le leur avoient promis.

Cette expédition a été suivie de deux autres également remarquables, & entreprises par Mr. Mistle-Maistel, Lieutenant Colonel du Régiment d'Alban, & par un Capitaine Ralcien, nommé Sraniffa Marcowitz. Commençons par celle de Mr. Mistle-Maistel. Cet Officier ayant été chargé d'exterminer les Habitans des Villages qui l'année dernière ont détruit les Mines d'*Orowitza*, de *Moldova* & de *Dagnasco*, & de saccager & ruiner toutes leurs habitations, il y est parvenu en prenant sa marche de *Temeswar* par *Lugos*, mais après avoir combattu souvent de gros Corps de Rebelles qui s'étoient retirés dans des défilés. Les Villages qui ont été brûlés & entièrement ruinés étoient assez grands, assez peuplés, & au nombre de sept. Environ 700. habitans qui s'y trouverent furent brûlés dans leurs maisons, ou passés au fil de l'épée. Ensuite on mit le feu à beaucoup de fourages & de provisions qu'il avoient rassemblés pour les Infidèles, & l'on visita les Mines & les Officines d'*Orowitza*, qu'on trouva entièrement détruites, saccagées, ou rasées. Quinze quincaux de Cuivre qui furent transportés le 7. Fevrier à *Temeswar*, font le principal butin de cette expédition du Lieutenant Colonel Mistle-Maistel, qui ensuite a pris la route de *Moldova*,

& s'est avancé jusqu'à *Werschitz*, où il fut joint par le Capitaine Staniffa, après avoir saccagé encore quelques autres Villages aussi coupables que les premiers, en évitant cependant de tomber entre les mains d'un Bacha qui avoit rassemblé environ quatre mille hommes pour se jeter sur lui dans la retraite. Mais ce Corps d'Infidèles qui a encore été augmenté depuis de deux mille, pour se venger de cette course, entra dans *Werschitz* le 10. Fevrier que les deux Détachemens Imperiaux s'en étoient retirés, & y mit tout à feu & à sang; même les Miliciens du Pays ne se croyans pas en état de faire tête à un si grand nombre, prirent le parti de se débander pour se sauver avec moins de danger. La conduite du Colonel Mistle-Maistel n'a pas été censurée dans son expédition, on n'en a du moins rien appris, peut-être parce qu'il n'étoit pas encore de retour à *Temeswar* au tems que le Capitaine Staniffa revint à *Belgrade*; mais celle de ce dernier n'a point été approuvée, ayant été mis aux arrêts par ordre du Général de Neipperg, Commandant en chef dans le Bannat, parce qu'il a outrepassé ses instructions. On l'accuse d'avoir fait massacrer dans la course beaucoup de fidèles Sujets de l'Empereur, & enlevé à d'autres leurs effets & Bestiaux.

Il commença sa course le 27. Janvier, ayant été détaché ce jour-là de *Belgrade* avec 700. Rasciens pour donner la chasse à un gros Corps de Valaques qui infestoit le District de *Vipalancka*, & les a joints & attaqués près de *Jassenowa* avec tant de succès qu'au nombre de 250. qu'ils étoient, il en défit une partie, & l'autre prit la fuite: Deux jours après il les rejoignit près de *Groschitza* & de *Sobolitzza*, il en mit encore 29. en pièces, & il a continué à parcourir les montagnes du District de *Vipalancka* toujours en atteignant quelques petits Corps de

de Rebelles qu'il fit massacrer, jufques à la jonction au Lieutenant-Colonel Miffle-Maiffel vers *Werschwitz*. Il a faccagé dans fon expédition, & ruiné entièrement un grand nombre de Villages dont les Habitans menaçoient de recommencer cette année les defordres qu'ils ont exercés l'année dernière. Tout cela lui a été compté pour bon ; mais il a confondu des innocens & beaucoup de bien affectionnés dans le nombre, ce qui ne lui fera sûrement pas compté de même. Il a fait de plus un butin d'environ quatre mille Bœufs, Moutons &c. qui ont été conduits à Belgrade, & vendus aux Bouchers de la Garnifon.

IV. Les Garnifons de *Belgrade* & de *Temefwar*, observent d'ailleurs de fort près les Turcs qui recommencent à faire bien des mouvemens, lesquels annoncent qu'ils ne feront pas les derniers à se mettre en Campagne. Ils employent auffi un grand nombre d'Ouvriers à réparer & à améliorer les Fortifications de *Zwornick* : Ils levent à force des Troupes en *Bosnie* où cette Forterefse est fituée, ils en rempliffent les Magazins de tout le néceffaire, & y affemblent fur-tout une grande quantité de munitions de guerre convenables pour un Siège d'importance. Un de leurs Détachemens avoit auffi voulu paffer fur la fin de Janvier la Riviere *Cader* dans le deffein de faire une irruption dans la *Servie Imperiale* ; mais le premier Bâtiment fur lequel on avoit embarqué du monde, a été emporté par la rapidité des eaux, qui étoient extraordinairement enflées par les pluyes & la fonte des neiges, & tout le monde qu'il portoit fut noyé ; ce qui a fi fort déconcerté les autres Troupes, qu'elles retournerent fur le champ à *Zwornick* d'où elles étoient venues. Le Pont qu'ils avoient conftruit l'an paffé près de *Ravna* fur la *Morava*, fut emporté dans le

le même-tems par la crüe des eaux de cette Riviere : Mais ils employent actuellement un grand nombre de Charpentiers à le rebâtir. Leurs courses dans le *Bannat* leur ont encore produit, outre ce qu'ils ont commis à *Werschitz*, de parvenir à ravager & brûler la petite Ville de *Sidivar*, située entre *Lugos* & *Caransebes*, & à atteindre 300. Hussars Impériaux, qui avoient aussi été envoyés sur les frontieres de *Valachie* pour réduire les Rebelles & les vagabonds qui sont dans ces quartiers là, & qui étans au nombre de plus de 2000. soutenus par des Turcs, ils ont tué 50. de ces Hussars, après que le Détachement, non-obstant la supériorité des ennemis, les eut repoussés à trois différentes reprises avec beaucoup de valeur. Après cette action les Infidèles ont mis le feu à quelques Villages, & enmené quantité d'Habitans en esclavage.

V. On apprend de *Nissa* que le Grand Vizir y étoit attendu sur la fin de Mars pour faire les préparatifs de l'ouverture de la Campagne ; qu'une quantité prodigieuse de munitions y est venuë de la *Rumelie* ; & que les Fortifications de cette Place n'ont pas été réparées depuis que les Turcs y sont rentrés, mais qu'on en a rasé les Fauxbourgs. Ces avis & ceux qu'on reçoit de la frontiere de Turquie portent encore, que les Persans ont de nouveau déclaré la guerre à la Porte, & que leurs Troupes marchent en grand nombre vers le Territoire Ottoman.

ARTICLE VIII.

*Contenant les Naissance, Mariages & Morts
des Princes & autres Personnes Illustres,
depuis le mois dernier.*

I. **N**aissance. Nous n'avons à annoncer que celle d'un fils né le 6. Fevrier à Londres au Duc de Marlborough, qui portera le nom de Marquis de Blandford.

II. *Mariages.* On a omis de mettre au nombre de ceux du mois dernier, celui du Comte Alexandre-Frederic de Neuwied, qui épousa le 2. Janvier la Comtesse Caroline de Hachenberg.

Le Duc de Charoi consumma le 2. Fevrier son mariage avec la fille du Prince della Scala.

Le 2. Mars le Comte de l'Esparé, Capitaine au Régiment des Gardes Françoises, & fils du Comte de Grammont, épousa aussi à Paris Mademoiselle de Grammont sa Cousine germaine, fille aînée du Duc de ce nom. Le Roi Très-Chrétien, en considération de ce mariage, a nommé le nouveau marié Duc à Brevet, & il porte dès-à-présent le nom de Duc de l'Esparé.

III. *Morts.* Le Major-Général de Biron, parent du Duc de Courlande, & qui a donné en diverses occasions des marques de sa valeur & de son expérience dans le métier de la guerre, est mort en Ukraine au commencement de Fevrier.

Le Prince de Sandcandro-Cattanco a payé le même tribut à Naples.

Le premier du même mois le Comte de Boisseux, Lieutenant-Général des Armées du Roi Très-Chrétien, Inspecteur de Cavalerie, & Commandant
les

les Troupes Françaises en *Corse*, décéda à la *Bastia*. Par son Testament il a laissé six mille livres de pension & la moitié de sa vaisselle d'argent à Mademoiselle de Boisseux sa Sœur, & institué son Légataire universel Mr. le Chevalier son Frere.

Le Prince ou Roi de Maroc qui s'étoit réfugié à *Rome* il y a du tems, y mourut le 4. après une longue maladie : Son corps fut transporté le lendemain dans l'Eglise de *Saint André*, qui étoit toute tendue de noir, le Cardinal Belluga en ayant fait la dépense, & le 6. il y fut inhumé. Ce Prince avoit une Epouse à qui il a laissé tous les Biens qu'il possédoit, sous condition qu'elle s'engage à ne jamais se remarier, & qu'au contraire ces Biens passeront aux Religieux de l'Ordre de *St. François de Paule*.

Le 7. mourut encore à *Rome* le Chevalier Thomas Iran, Anglois de naissance, ayant laissé une somme considérable au College de Propaganda Fide, à condition qu'on y entretiendra en tout tems deux jeunes Ecclésiastiques Anglois, qui se chargeront d'aller en Mission en Angleterre.

Mr. François Aloïse Van der Merche, Président du Conseil Provincial de Flandres, est mort à *Gand* le 7. âgé de 97. ans.

La mort en'eut le 8. à *Vienne* le Comte Leopold de Lamberg, Colonel Commandant du Regiment de Kevenhuller, Dragons, âgé seulement de 29. ans : Il étoit le dernier de sa famille, & il avoit reçu plusieurs blessures tant à l'affaire de *Cornia*, qu'à celle de *Meadia*, où il s'étoit fort distingué : Il est mort d'une pleurésie & d'un flux de ventre.

Le Comte de la Tour d'Auvergne est mort dans le même tems à la Terre de *Langeac* en Auvergne : Il avoit eu une jambe emportée à la Bataille de

Luzara en 1702., étant Capitaine de Cavalerie au Regiment de Limouſin.

Dame Julie-Françoïſe Caſtellane Adhemar de Monteil de Grigan, veuve de Meſſire Henri Eleonor Hurault, Marquis de Vibraye, Lieutenant Général des Armées de France, mourut à Paris le onze.

Don Jean Guedes Coutinho, Gouverneur de l'Éveché de *Porto* en Portugal, & Député du Conſeil Général du St. Office de l'Inquiſition de *Lisbonne*, eſt mort à *Porto*, à l'âge de 76. ans.

Mr. Auguſte Zano, Evêque de *Treviſe* dans l'Etat de *Veniſe*, a payé le même tribut & au même âge.

La mort a encore enlevé Mr. Vivant, Evêque de *Baros* dans l'*Archipel*, Suffragant de *Strasbourg*, âgé d'environ 80. ans: Il avoit été ci-devant Curé de *Saint Medard* à Paris, enſuite Doyen de l'Église de *Saint Germain de Lauxerois*, ancien Syndic de la Faculté de Théologie, & Docteur de Sorbonne.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois d'Avril 1739.

ARTICLE I. <i>Contenant la Litterature.</i>	237
ARTICLE II. <i>Contenant la Relation d'une rebellion arrivée dans la Province de Natolie.</i>	243
ARTICLE III. <i>Angleterre, Hollande & Pays-Bas.</i>	249
ARTICLE IV. <i>France.</i>	270
ARTICLE V. <i>Italie.</i>	275
ARTICLE VI. <i>Pologne & Nord.</i>	286
ARTICLE VII. <i>Allemagne & Hongrie.</i>	292
ARTICLE VIII. <i>Contenant la Naissance, les Maria- ges & Morts, des Princes & autres Personnes Illustres.</i>	309

*Extractum extensionis Privilegii Im-
pressorii Sacræ Cæsareæ & Catho-
licæ Majestatis , ad sexennium.*

EX Mandato Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis , omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscunque Librariam negociationem exercentibus , seriò firmiterque inhibetur , ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet* , (quem imprimendi soli Andree Chevalier , Bibliopolæ & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii , Regnorum & Dominiorum Suxæ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditariorum fines , simili aliove caractere aut formâ excudere , recudere , vel aliò excudendos seu recudendos mittere , aut alibi etiam impressos adducere , vendere & distrahere clam seu palam , citra supranominati Andree Chevalier consensum , audeat vel præsumat , sub pœnâ privationis quorumcunque exemplarium , & insuper multæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo , & parti læsæ ex æquo decernendæ . Datum Viennæ 4. Aprilis 1734. Infra scripti erant CAROLUS. (L.S.) Vt. F. EPISC. BAMB. ET HIPERB. FRANC. DUX. Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium. JOAN. JOS. A SCHNAPPAUF.

